

2022 27

PROGRAMME DE LÉGISLATURE



Sommaire

7 Avant-propos

I. Introduction

12 Cadre institutionnel et finalité

14 Bilan de la législature 2017 – 2022

16 Agenda 2030: engagement de l'État pour la durabilité

II. Commission de prospective : quatre scénarios pour des futurs possibles

22 Les 8 enjeux de la Commission de prospective

24 Les 4 scénarios de la Commission de prospective

III. Les enjeux de la législature

30 Analyse de la situation en 2022

33 Les axes prioritaires du Programme

IV. Mesures du Programme de législature

38 AXE 1 Liberté et innovation

39 1.1 Fiscalité

39 1.2 Économie et innovation

40 1.3 Finances publiques

41 1.4 – 1.5 Formation professionnelle

42 1.6 Hautes écoles et recherche

43 1.7 Emploi

44 1.8 Agriculture et entrepreneuriat

45 1.9 Sport

46 1.10 Culture

47 1.11 Logement

48 **AXE 2 Durabilité et climat**

49	2.1 – 2.2 Plan climat cantonal
50	2.3 Énergie
51	2.4 – 2.8 Mobilité
54	2.9 Économie durable
55	2.10 Ressources, milieux naturels et qualité de vie
56	2.11 Agriculture durable
56	2.12 Exemplarité
57	2.13 Partenariats

58 **AXE 3 Cohésion, proximité
et agilité de l'État**

Cohésion, proximité

59	3.1 Institutions et communes
59	3.2 Territoire
60	3.3 Enseignement
61	3.4 Jeunesse
62	3.5 Sécurité
64	3.6 – 3.8 Santé
66	3.9 Vieillesse de la population
67	3.10 Insertion
67	3.11 Accueil de jour
68	3.12 Égalité femmes-hommes
69	3.13 Personnes LGBTIQ

Agilité de l'État – prestations publiques

70	3.14 Accessibilité aux prestations
71	3.15 Politique inclusive du personnel de l'administration
71	3.16 Transition numérique de l'administration
72	3.17 Souveraineté numérique et protection des données
73	3.18 Transversalité de l'action publique et résilience

78 **V. Planification financière 2024 – 2027**

Avant-propos

«La législature qui s'ouvre
est une chance
de tracer de nouvelles lignes,
d'imaginer
des solutions innovantes,
au-delà des clivages.»

Liberté et innovation, durabilité et climat, cohésion et proximité sont les piliers sur lesquels cette nouvelle législature sera construite. Ces trois axes répondent aux enjeux conjoncturels auxquels nous faisons face: situation sanitaire, guerre en Ukraine, inflation, approvisionnement énergétique. Ils permettent d'affronter – au-delà des slogans – les défis structurels de la préservation du pouvoir d'achat, du vieillissement de la population, de la formation professionnelle ou des changements climatiques.

Liberté et innovation est le premier axe choisi par le Conseil d'État. La liberté, c'est l'ADN et la devise de notre canton. La liberté d'entreprendre et d'innover est un prérequis de prospérité et de qualité de vie. Dans un contexte de crise, il est d'autant plus nécessaire d'œuvrer pour une société qui favorise la création de richesses. Le soutien au pouvoir d'achat par des baisses fiscales à hauteur de 250 millions de francs doit ainsi permettre aux Vaudoises et aux Vaudois de se réaliser et de bénéficier des fruits de leur travail.

Durabilité et climat constitue le deuxième axe de la politique gouvernementale. Que cet enjeu transversal de durabilité figure au cœur du Programme de législature est une première. La prise de conscience est générale, le temps est à l'action. Il s'agit désormais de concrétiser les engagements d'exemplarité pris par les autorités. Le gouvernement réitère ainsi ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effets de serre et de renforcement du Plan climat cantonal, en agissant notamment sur deux leviers que sont la transition énergétique, pour lequel un montant de 200 millions de francs est déjà prévu, ainsi que la mobilité. Il poursuivra les différentes actions engagées et débloquera pour cette nouvelle législature un montant supplémentaire de l'ordre de 200 millions en faveur des politiques publiques liées au Plan climat cantonal.

Cohésion et proximité forme le troisième axe d'action du gouvernement. La cohésion de notre société est précieuse, entre ses membres et ses générations, mais également entre chaque région de notre canton, dans la richesse de sa diversité. Il en est de même pour la proximité et l'accessibilité d'une administration disponible et efficace pour toutes et tous. Dans le respect de la séparation des pouvoirs, il s'agit également de préserver la collaboration avec le Grand Conseil et l'Ordre judiciaire. Le Conseil d'État a finalement à cœur de renforcer le dialogue avec les communes et la Confédération, de même qu'avec les associations et les entreprises qui œuvrent à la prospérité de notre canton.

Dans le contexte incertain que nous traversons, la législature qui s'ouvre est une chance de tracer de nouvelles lignes, d'imaginer des solutions innovantes, au-delà des clivages. Comme toujours, les épreuves sont autant d'opportunités de renouvellement et de dépassement. Nous abordons cette nouvelle période forts et unis. Notre canton est prospère, nos finances saines, notre économie a su traverser la pandémie avec solidité et résilience. Nous pouvons donc envisager notre avenir avec confiance. Déterminé, le Conseil d'État entend relever les défis à venir, de manière collégiale et transparente, au service des Vaudoises et des Vaudois, toujours.

Vive le Canton de Vaud.

Pour le Conseil d'État :
Christelle Luisier Brodard, Présidente





Introduction

Le Programme de législature : cadre institutionnel et finalité

L'article 119 de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 prévoit ce qui suit :

1. Dans les quatre mois qui suivent son entrée en fonction, le Conseil d'État présente au Grand Conseil un programme de législature définissant ses objectifs et les moyens pour les atteindre, ainsi que son calendrier.
2. Tous les membres du Conseil d'État sont liés par le contenu de ce programme.
3. Le Conseil d'État peut amender ce programme en cours de législature; il présente les modifications au Grand Conseil, qui en prend acte.
4. Au début de chaque année, le Conseil d'État rapporte au Grand Conseil sur l'état de réalisation du programme de législature.

En application de cette disposition, le législateur a précisé que le Conseil d'État devait adopter un Programme de législature et la planification financière liée à celui-ci, puis les présenter au Grand Conseil (article 24a de la loi sur l'organisation du Conseil d'État). Conformément à l'article 104 alinéa 1er, ce dernier en prend acte dans les deux mois qui suivent cette présentation.

Le Programme de législature constitue ainsi, conformément au vœu du constituant et du législateur, un instrument de conduite politique et un cadre de référence établi par le gouvernement, pour guider son action et celle de l'administration durant une période de cinq ans. Son adoption, comme son adaptation en cours de route, sont soumises aux formes prévues par la loi. En intégrant une planification financière elle-même évolutive année après année, il fait le lien entre les intentions du gouvernement et les moyens qu'il estime nécessaires pour les réaliser. Il reste subordonné à l'ordre juridique de notre pays, soit aux institutions et aux règles du droit supérieur (droit international, droit fédéral) comme à celles du droit cantonal. Si le Programme de législature fournit aux autorités les indications prévisionnelles qui leur permettent d'anticiper et de planifier leurs projets, leurs investissements et leurs dépenses, il ne se substitue pas pour autant à la procédure annuelle du budget.

Comme le prévoit la Constitution, le programme de législature peut être révisé en cours d'exercice. Les circonstances peuvent en effet amener le gouvernement à prévoir des mesures non planifiées, par exemple pour mener un projet novateur et important qui s'est développé d'une manière rapide et inattendue, ou parce qu'une évolution soudaine de la situation économique affecte notablement les paramètres de la planification financière.

Le Programme de législature 2022 – 2027 est le quatrième à voir le jour sous l'ère de la nouvelle Constitution que les Vaudoises et les Vaudois ont adoptée en 2003; il est le cinquième de l'histoire du canton.

Le bilan de la législature 2017 – 2022

Marquée par la pandémie de COVID-19, la précédente législature s'inscrit dans l'histoire vaudoise comme la première, depuis la Seconde Guerre mondiale, durant laquelle les autorités et la population vaudoises ont dû affronter une crise majeure. Inédite par sa durée et par son impact sur nos sociétés et nos modes de vie, elle a mis à l'épreuve l'État, l'économie, le système de santé, la confiance dans les autorités et dans la science, ainsi que la cohésion sociale.

Dans le bilan qu'il a publié au terme de la précédente législature (Bilan de la législature 2022 – 2027, [vd.ch/2022 – 2027](https://www.vd.ch/2022-2027)), le Conseil d'État considère que ces fondements ont résisté et que le canton de Vaud a su faire face à cette crise grâce aux efforts conjugués de l'ensemble des Vaudoises et des Vaudois, des entreprises comme des collectivités publiques. Avec un appui sans faille du personnel médical et sanitaire, comme celui de toutes ses collaboratrices et tous ses collaborateurs, le Canton a pu affronter la crise et ses conséquences aussi bien économiques que sociales tout en assurant la continuité des services publics malgré les multiples difficultés et contraintes liées aux conditions de travail.

Tous secteurs confondus, le Canton a pu consacrer un montant de 521 millions de francs en 2020 et 343 millions en 2021 en lien avec la pandémie de COVID-19. À la fin 2021, les montants versés ou engagés par le Canton et la Confédération en faveur du secteur public, parapublic, des employées et employés indépendants et des entreprises du canton ont été supérieurs à 4,5 milliards de francs.

Parallèlement, le gouvernement a pu mettre en œuvre la quasi-intégralité de son Programme de législature, avec une intensification des efforts pour la préservation du climat, le dynamisme économique et la cohésion sociale. Dans l'objectif d'une prospérité durable et partagée, le Canton avait décidé en 2017 de cadrer son action autour de trois domaines prioritaires: cohésion sociale et qualité de vie; rayonnement, attractivité et compétitivité; gestion, fonctionnement et investissements de l'État. À l'heure du bilan, le gouvernement vaudois constate que ces lignes de force annoncées il y a cinq ans se sont avérées pertinentes, y compris pour guider son action au plus fort de la pandémie.

D'autres défis majeurs restent naturellement d'actualité pour le Canton de Vaud, parmi lesquels le vieillissement de la population, l'insertion professionnelle – notamment des jeunes –, la densification du territoire, l'évolution de la mobilité et des modes de travail, la sécurité numérique des données en mains publiques ou privées, la préservation de la biodiversité, la stabilisation du dialogue interinstitutionnel Canton-communes ou encore l'adéquation entre les formations et l'évolution du marché du travail, pour ne prendre que quelques enjeux clés pour l'avenir du canton.

Les finances saines et solides ont permis à l'État d'absorber les coûts de la crise et d'intervenir massivement lorsque la situation le nécessitait, pour soutenir les Vaudoises et les Vaudois, mais aussi tous les secteurs impactés par les mesures de lutte contre le virus. Le dynamisme économique et l'écosystème d'innovation, conjugués à l'action de l'État, ont permis de préserver les emplois et la vitalité du tissu économique vaudois. À fin 2021, le taux de chômage avait retrouvé son niveau d'avant la crise. L'État s'est montré globalement à la hauteur de sa mission, la population ayant pu, en tout temps, compter sur de solides services publics.

Après analyse des faits et des réalités qui se sont déroulés durant cette législature, le Conseil d'État est persuadé que le retour à une forme de normalité «post-pandémie» ne signifie pas un retour à la situation antérieure. Si les axes forts du Programme de législature 2017–2022 se sont révélés pertinents et le restent, une nouvelle ère s'est ouverte sur fond d'impératif climatique et d'importantes évolutions sociétales, marquée par les incertitudes et la nécessité d'efforts constants en faveur de la préservation de la cohésion sociale. Le maintien et le développement d'un tissu économique diversifié et résilient est également la condition d'une prospérité durable et partagée, profitable à toutes et tous.

Agenda 2030 :

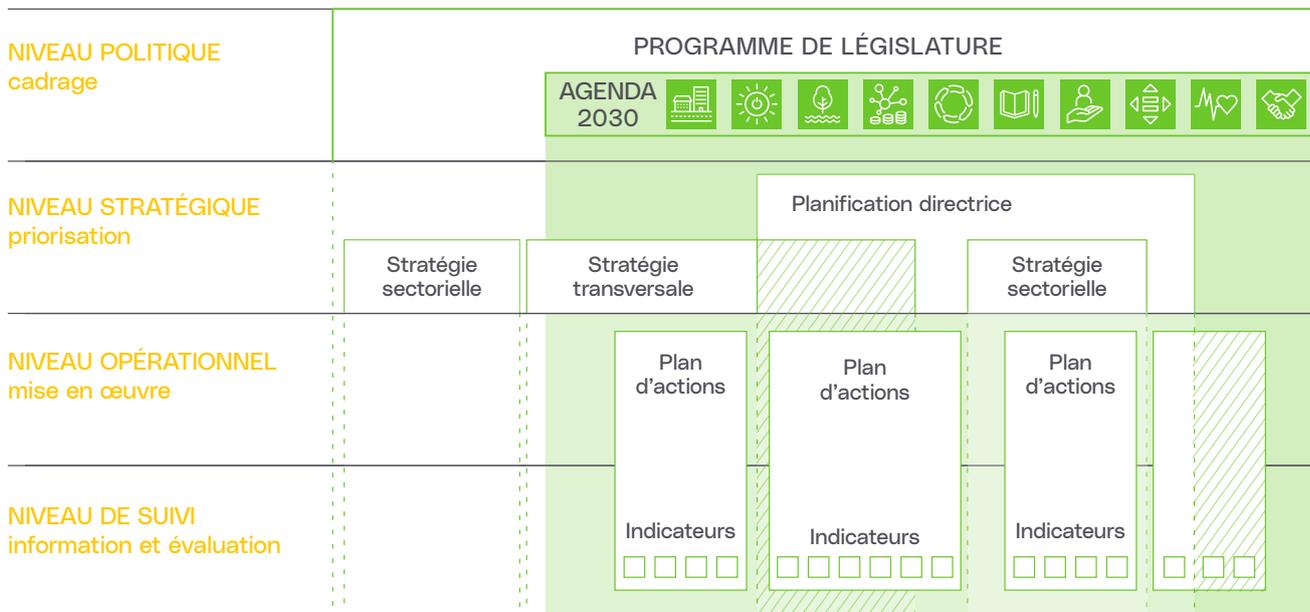
l'engagement de l'État pour la durabilité

À l'heure où les préoccupations climatiques et environnementales sont toujours plus vives, le Canton de Vaud s'engage par une approche transversale en faveur de la durabilité de ses différentes politiques publiques, avec le souci constant du bien commun et de l'exemplarité de l'État en la matière.

Pour le gouvernement vaudois, la durabilité correspond à un fonctionnement pouvant satisfaire les besoins de tous les individus, aujourd'hui et demain, ici et ailleurs, dans le respect des limites planétaires. La recherche d'un tel équilibre représente un exercice fondamentalement politique, nécessitant des arbitrages permanents.

Dans cette perspective, la concrétisation de la durabilité passe à la fois par le cadre légal et réglementaire, de même que par l'organisation des prestations dont l'État a la responsabilité, souvent partagée avec la Confédération et les communes. Le Conseil d'État entend ainsi assurer une mise en œuvre efficace et dynamique des actions favorisant la durabilité. À l'échelle cantonale, l'Agenda 2030 publié en juin 2021 (vd.ch/agenda2030) fonde la politique de durabilité vaudoise. Ce document n'est pas conçu comme une agrégation de mesures ponctuelles mais trace des orientations politiques, complémentaires au Programme de législature, qui posent un cadre clair à l'administration cantonale.

POSITIONNEMENT DE L'AGENDA 2030 CANTONAL



L'Agenda 2030 cantonal est un document d'orientation transversal qui présente un recueil des engagements cantonaux en matière de durabilité, permettant ainsi de souligner les interdépendances entre les objectifs thématiques. Pour garantir la pertinence de l'Agenda 2030 cantonal, il pourra être mis à jour au cours de la législature afin de refléter les évolutions des engagements de l'État en matière de durabilité.

D'autre part, l'Agenda 2030 rassemble une série de 11 actions transversales qui visent à la bonne articulation des politiques publiques les unes avec les autres et assurent le renforcement à court, moyen et long terme des pratiques en faveur de la durabilité au sein de l'administration et chez ses partenaires. Si les engagements du Canton sont ainsi valorisés et mis en perspective, ils ne se superposent pas pour autant aux politiques publiques et planifications existantes, mais ils fournissent un cadre de référence par lequel les complémentarités peuvent être illustrées, interrogées et, le cas échéant, renforcées.

La concrétisation de l'Agenda 2030 passe également par l'exemplarité de l'État et la promotion de la durabilité auprès des multiples acteurs de la société vaudoise que sont, notamment, les communes, les milieux économiques, les régions territoriales, le monde associatif et, plus largement, les ménages et les individus. L'État ne saurait en effet atteindre seul des objectifs significatifs sans une volonté de toutes et tous.

Le Conseil d'État pilote la politique cantonale de durabilité qu'il entend valoriser par une meilleure visibilité des actions mises en œuvre. Un bilan de l'application de l'Agenda 2030 est prévu en 2026.





**Commission
de prospective :**

8 enjeux

4 scénarios pour des futurs possibles

Afin de mettre en évidence les facteurs d'influence présents et à venir, le Conseil d'État a pu s'appuyer sur les travaux de la Commission de prospective (publiés sous le titre «Vaud 2040 – Rapport de la Commission de prospective», [vd.ch/2022–2027](https://www.vd.ch/2022-2027)) ainsi que sur la consultation de différents partenaires issus de la société civile vaudoise dans le cadre d'une démarche participative inédite conduite en partenariat avec la HEIG-VD. Instituée par la Constitution cantonale, la Commission de prospective livre une analyse des tendances fortes en regard des enjeux identifiés et en dégagent des scénarios exploratoires à long terme. Ces enjeux, qui convergent avec ceux évoqués au chapitre suivant, sont au nombre de huit.

CLIMAT ET ENVIRONNEMENT

Si l'exploitation intensive des ressources naturelles par les sociétés humaines a permis des améliorations considérables du niveau de vie, elle a aussi fortement modifié le climat terrestre. Les conséquences dramatiques de ces changements sur la nature et sur l'humain vont en s'accroissant et seront toujours plus concrètes au cours des prochaines décennies. La société vaudoise, comme l'humanité tout entière, va devoir s'adapter aux dérèglements climatiques, tout en s'efforçant d'enrayer le réchauffement en cours pour en limiter les conséquences à son échelle.

COHÉSION SOCIALE

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions au niveau social avec notamment la perte de revenus d'une partie de la population ou des mesures limitant les contacts interpersonnels. De plus, des tendances lourdes (vieillesse démographique, changements climatiques ou transition numérique) pourraient accentuer des clivages préexistants, notamment entre la population des villes et des campagnes, les personnes défendant le climat et leurs opposants, les personnes âgées et les jeunes générations.

ÉCONOMIE

Le canton de Vaud – et la Métropole lémanique – constituent l'une des régions économiques les plus globalisées au monde. En comparaison internationale, son dynamisme se manifeste par une production annuelle de richesse élevée, une création de nouveaux emplois soutenue et une bonne résistance en cas de crise économique. Ce dynamisme est tel qu'il n'appelle pas de grands changements en soi. Il ne tient toutefois pas du miracle et repose sur une alchimie et des conditions-cadre à cultiver.

NUMÉRIQUE

Depuis une vingtaine d'années, les technologies numériques n'en finissent pas de bouleverser l'ensemble des secteurs de la société et de l'économie, en transformant le rapport des individus au temps, à l'espace et aux autres. Cette transition est une tendance lourde susceptible encore de s'accélérer. D'autant plus que cette évolution technologique va bien au-delà du seul numérique. Elle influence, notamment, le développement de la recherche sur le génie génétique ainsi que les innovations dans le domaine de la santé ou dans celui de l'énergie.

DÉMOCRATIE

À l'échelle mondiale, les revendications portant sur une extension de la démocratie se multiplient, non seulement à l'égard des régimes autoritaires, mais également à l'intérieur même de ces régimes démocratiques. En Suisse, si les mécanismes de démocratie directe ont fortement atténué la défiance envers les institutions, le pays n'en reste pas moins confronté à une polarisation croissante et à des critiques sur ses lenteurs. De plus en plus, cette méfiance s'exprime également à l'égard des sciences et de l'ensemble des figures incarnant une forme d'autorité intellectuelle ou scientifique.

DÉMOGRAPHIE

La croissance démographique du canton, quasiment ininterrompue depuis 1970, va se poursuivre au cours des prochaines décennies et la population vaudoise devrait approcher 980 000 personnes en 2040. La hausse serait ainsi de +165 000, soit +20 % par rapport à 2020. Cette ampleur résultera principalement de l'importance du solde migratoire qui a contribué, à lui seul, à 70 % de la croissance démographique de ces cinquante dernières années. Malgré cette croissance, la population vaudoise connaîtra un vieillissement marqué.

DÉPENDANCE VERS L'EXTÉRIEUR

La crise sanitaire liée au COVID-19 a brutalement rappelé l'interdépendance des pays entre eux, ainsi que la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement actuelles. Les événements susceptibles de les perturber sont nombreux et risquent de devenir de plus en plus fréquents. En ligne de mire, le dérèglement climatique risque d'occasionner une baisse des rendements des terres agricoles. En parallèle, les cantons sont fortement dépendants les uns des autres et de la Confédération, en vertu de l'organisation fédéraliste qui entraîne une répartition des tâches entre les différents échelons institutionnels. La Suisse et le Canton de Vaud ont besoin de l'étranger pour leur prospérité économique. Des structures de type international ou supranational assurent des règles permettant un bon fonctionnement du marché.

GESTION DES RISQUES ET SÉCURITÉ

Les politiques publiques mises en œuvre dans le domaine de la sécurité visent à anticiper les risques variés qui menacent la population (ex.: sécurité publique, sociale, d'approvisionnement, etc.) et à organiser une réponse efficace lorsqu'ils surviennent. Ces enjeux se concentrent sur les risques liés aux catastrophes (y compris les pandémies), à la sécurité publique (militaire, criminalité et extrémisme violent, sentiment d'insécurité), aux cyber risques et à la désinformation. Ces risques, qui pourraient se multiplier, soulèvent la question plus générale de l'attitude de la population face à leur possible survenance et des ressources que la collectivité consacre afin de s'y préparer.

Sur la base des huit enjeux identifiés ci-dessus ainsi que des facteurs d'influence actuels et à venir, quatre scénarios exploratoires ont été mis en évidence par la Commission de prospective. En éclairant les autorités sur les futurs possibles du canton et sans qu'il

soit possible d'en privilégier un (ce n'est pas l'intention), ils constituent un matériau utile d'anticipation des politiques publiques à l'horizon d'une génération, soit pour 2040 (année de référence des scénarios ci-après).

1

Vers une société pleine de contradictions

Les Vaudoises et les Vaudois se sentent concernés par la cause climatique, sans toutefois être prêts à faire évoluer fondamentalement leurs modes de vie et leurs pratiques. Les technologies sont considérées comme le principal moyen pour répondre au défi climatique. Dans une société restée consumériste et individualiste, les objectifs climatiques ne sont pas atteints et les conséquences des changements climatiques sont plus manifestes. La croissance économique vaudoise se poursuit dans un contexte marqué par une forte évolution technologique. Le canton de Vaud compte 950 000 personnes (+135 000).

2

Vers une société ouverte

La collaboration internationale est importante, notamment pour faire face aux enjeux climatiques, migratoires ou liés à la transition numérique. La Suisse mène une politique d'ouverture qui se traduit notamment par un essor démographique important depuis 2020, portant le nombre de Vaudoises et de Vaudois à 1 million (+185 000 personnes). Dans ce contexte multiculturel et de prospérité économique, les politiques publiques cherchent à garantir la cohésion sociale. Les actions de la population, des entreprises et des collectivités publiques n'ont pas été suffisantes pour que l'objectif de neutralité carbone soit atteint à l'horizon 2050. Elles accuseront un retard de quelques années seulement, ceci grâce à une bonne collaboration internationale notamment.

3

Vers une société autoritaire

Rongée par une polarisation de plus en plus forte et incapable de sceller des compromis, la société a fini par accepter un gouvernement autoritaire, en réponse à l'augmentation de l'insécurité économique et sociale. L'ordre est maintenu par des mesures de traçage, voire de surveillance. Faute de mesures suffisantes en Suisse et dans le monde, le réchauffement climatique s'accélère: la société s'adapte aux changements plutôt que de lutter contre ces derniers. Les collaborations internationales sont réduites et la croissance économique s'en trouve ralentie. Ayant fortement limité l'immigration, le canton compte 900 000 personnes (+85 000). Les personnes âgées y sont désormais plus nombreuses que les jeunes.

4

Vers une société écologique

Les collectivités publiques ont investi de moyens financiers importants afin d'accélérer l'avènement d'une société climatiquement durable, édictant des règles contraignantes en matière de consommation et de production. La population se tourne progressivement vers des modes de vie énergétiquement plus sobres. L'économie vaudoise, stimulée par de vastes plans d'investissements en faveur de la transition écologique, reste orientée vers la croissance. Cette dernière s'avère cependant contenue car l'économie mondiale a ralenti, à la suite de la relocalisation de certaines activités et le passage aux modes de productions circulaires. Le canton de Vaud compte 1 million de personnes (+185 000).

Les enjeux de la législature

Analyse de la situation en 2022

Si les crises se succèdent et se superposent désormais, elles ont permis de mettre en lumière plusieurs enjeux, récurrents ou inédits, qui nécessiteront des adaptations et des développements de politiques publiques.

La responsabilité des pouvoirs publics consiste à faire face aux principaux défis à relever tels que le maintien de la prospérité et de la cohésion, la réduction des inégalités, le vieillissement de la population ou le travail en faveur d'une société plus durable et résiliente notamment.

Cela étant, à l'heure où les opinions sont régulièrement polarisées et les institutions remises en question, la fragilisation des démocraties constitue un risque avéré.

Or les enjeux relevés ici ne trouveront de réponses pérennes et ne peuvent être démocratiquement gérés que par

des institutions fortes et crédibles. Si la confiance des citoyennes et des citoyens ainsi que la proximité doivent rester des préoccupations constantes des autorités, les crises passées et actuelles démontrent aussi que le sens du compromis et des responsabilités reste fondamental pour la cohésion de notre société.

LA PÉRIODE HORS DU COMMUN VÉCUE CES DEUX DERNIÈRES ANNÉES

a mis en évidence la bonne santé économique et financière de notre canton. Le tissu économique a globalement bien résisté, certains secteurs peinent même à recruter le personnel nécessaire. De même, les finances vaudoises ont résisté au choc de la pandémie de COVID-19. Les recettes n'ont pas fléchi et les comptes annuels sont restés positifs. En 2020 et en 2021, les coûts de la pandémie ont pu être absorbés. La croissance des charges – sans compter celles en lien avec la pandémie – a été comprise entre +1,6 % (2021) et +3 % (2020), soit légèrement supérieure aux prévisions du Programme de législature. La dette s'est stabilisée à 975 millions de francs et elle s'est maintenue, en 2021, au même niveau pour la troisième année consécutive. Si les indicateurs restent positifs, ils s'orientent cependant à la baisse : selon les valeurs du CREA publiées par la BCV, l'État de Vaud et la CVCI en octobre 2022, le PIB vaudois devrait progresser de 2,5 % en 2022 et de 1,4 % en 2023.

EN CET AUTOMNE 2022, L'INFLATION ET LE POUVOIR D'ACHAT FIGURENT PARMI LES PREMIERS ENJEUX D'ACTUALITÉ

et les principales préoccupations de la population, dans un contexte incertain où seul l'avenir dira si le facteur inflationniste est conjoncturel ou structurel. Les tensions internationales et le resserrement de la politique monétaire de plusieurs banques centrales constituent des variables influentes. À l'heure actuelle, le degré d'incertitude

reste ainsi très élevé et le risque de récession dans les économies industrialisées augmente, les prévisions de croissance mondiale ayant été fortement revues à la baisse. En Suisse, l'appréciation du franc et les difficultés d'approvisionnement énergétique joueront un rôle important, de même que l'incertitude liée à l'évolution des relations avec l'Union européenne (UE). Les secteurs de l'économie vaudoise tournés vers l'exportation, l'innovation, l'énergie et les programmes de recherche, de même que les filières de formation supérieure sont concernés par les conséquences de la rupture des négociations entre la Suisse et l'UE concernant l'accord-cadre institutionnel de mai 2021. Une lente érosion des accords bilatéraux serait synonyme de perte d'attractivité et de désinvestissement pour la place économique suisse. Ainsi, tant le maintien du pouvoir d'achat, des emplois que de l'accès au marché européen constituent des enjeux fondamentaux pour notre canton.

L'APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE

constitue un autre défi actuel majeur. La guerre en Ukraine et l'instabilité géopolitique actuelle engendrent des difficultés notables d'approvisionnement mondial. En sus de la pandémie de COVID-19, ces conflits soulignent pour l'État et ses partenaires économiques et sociaux la nécessité de travailler à anticiper et gérer les différents types de crises qui tendent dorénavant à se superposer et à s'installer sur une certaine durée. La préparation à la gestion de crises systémiques apparaît désormais comme une tâche essentielle des pouvoirs publics.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE MAIS AUSSI NUMÉRIQUE CONSTITUENT EN SOI UN VASTE CHAMP D'OPPORTUNITÉS ÉCONOMIQUES ET D'INNOVATIONS

Le canton de Vaud a en effet la chance de disposer de la présence sur son territoire de hautes écoles à la pointe de la recherche, notamment dans les branches MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et techniques) tout comme d'un tissu économique diversifié et dynamique. La transition énergétique va en particulier se traduire par un renouvellement de nombreuses installations de production de chaleur et d'énergie, en plus des assainissements des bâtiments. Le matériel, les techniques et le personnel nécessaires vont donc considérablement évoluer. Si la transition numérique est un phénomène global avec son lot d'opportunités, elle présente aussi certains risques rendant nécessaire de se doter d'outils pour prévenir les dérives possibles et éviter la fracture numérique au sein de la population. Celle-ci est d'ailleurs devenue plus sensible aux enjeux liés à la protection de la sphère privée et aux risques de traitement abusif des données, notamment après les cyberattaques subies par des entités publiques et privées. Ainsi, pour accompagner cette transition, le renforcement de la capacité à former les personnels nécessaires dans ces domaines et dans d'autres touchés par la pénurie, le transfert de l'innovation et le développement de l'économie circulaire constituent autant d'enjeux moteurs et de défis porteurs d'avenir.

LA PRISE DE CONSCIENCE DE L'ENJEU CLIMATIQUE

s'est considérablement renforcée. Pour atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris et la neutralité carbone du canton en 2050, le Conseil d'État a lancé, en pleine crise sanitaire, un Plan climat cantonal doté de 173 millions de francs suivis dans le cadre du bouclage des comptes 2021 de 200 millions pour la transition énergétique. À ceci s'ajoute dans le cadre de la nouvelle législature un montant de l'ordre de 200 millions de francs en faveur des politiques publiques liées au Plan climat cantonal. Afin d'augmenter cet indispensable effort commun, une approche transversale

sera privilégiée, incluant l'ensemble des entités politiques et administratives. En la matière, l'exemplarité de l'État, la promotion de la durabilité et la formation aux métiers de la transition énergétique constituent autant d'enjeux à intégrer. Il s'agira également de s'adapter aux effets du réchauffement et de prévenir les dégâts qu'il pourrait causer.

LA RÉALISATION DU PLAN CLIMAT CANTONAL ET LA CONCRÉTISATION DES OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX PRÉCITÉS DEVRONT ÉGALEMENT TENIR COMPTE DU NÉCESSAIRE ÉQUILIBRE ENTRE LIBERTÉ ET RESPONSABILITÉ

Des alternatives devront ainsi être proposées tant aux entreprises qu'aux individus en matière de mobilité ou de consommation d'énergie par exemple; il s'agira aussi de tenir compte de la réalité de chaque région. En outre, il conviendra d'aller au-delà de l'opposition entre incitations et interdictions, un juste équilibre nécessitant d'être trouvé pour influencer durablement sur les comportements et susciter les motivations, en respectant le droit des citoyennes et des citoyens de pouvoir se réaliser librement pour trouver leur place dans la société.

CETTE RECHERCHE D'ÉQUILIBRE COMPTE D'AUTANT PLUS QUE NOS MODES DE VIE, DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION ONT UN IMPACT IMPORTANT SUR LES MILIEUX ET RESSOURCES NATURELLES AINSI QUE SUR LA BIODIVERSITÉ

Les prochaines années s'annoncent dès lors décisives pour engager une transition vers des modes de production et de consommation durables. L'agriculture est dans ce sens l'acteur central pour garantir une alimentation de proximité et de qualité.

L'ACCROISSEMENT ET LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION CONSTITUENT DES DÉFIS D'IMPORTANCE AVEC UN IMPACT ÉVIDENT SUR LA SOCIÉTÉ ET LES INFRASTRUCTURES DU CANTON, TOUS SECTEURS CONFONDUS

La population vaudoise allant continuer de croître, quels que soient les scénarios prospectifs retenus. Il s'agira dès lors d'adapter le système de santé et de lutter contre la pénurie de personnel dans ce domaine et celui des soins infirmiers, de poursuivre le développement des établissements scolaires et d'améliorer l'offre et le réseau de mobilité notamment, tout en maîtrisant les investissements et les coûts qui en découlent.

LES POUVOIRS PUBLICS AURONT ÉGALEMENT LA RESPONSABILITÉ DE POURSUIVRE LEURS EFFORTS

sur les questions liées à l'égalité femmes-hommes, à l'éducation à la citoyenneté et à la participation des jeunes et plus généralement à une société inclusive. Globalement, il s'agit de veiller à offrir à la population des prestations publiques de qualité, accessibles à chacune et chacun sur le territoire cantonal. Dans ce but, l'administration doit s'orienter vers une démarche davantage transversale, décentralisée et simplifiée. Basée sur le respect et la solidarité sociale, une approche orientée solutions est et sera privilégiée, avec – au centre des enjeux – la qualité de vie des habitantes et des habitants de notre canton.

Les axes prioritaires

Face à ces différents constats et s'il ne peut à lui seul apporter des réponses aux différents défis et enjeux essentiels relevés ici, le gouvernement se montre confiant quant aux nombreux atouts du canton de Vaud et déterminé à agir en collaboration avec ses partenaires institutionnels, économiques et sociaux. Il s'engage par son Programme de législature en faveur de trois axes

prioritaires et d'une quarantaine de mesures concrètes, guidés par l'objectif commun que chacune et chacun puisse trouver sa place dans la société vaudoise, se former et travailler, entreprendre et se déplacer, tout en respectant son environnement en toute conscience des ressources que requiert son mode de vie ainsi que le fonctionnement de la collectivité.

AXE 1

Liberté et innovation

TRANSFORMER EN ATOUTS LES RESSOURCES DU CANTON

AXE 2

Durabilité et climat

AGIR À LA HAUTEUR DES ENJEUX PLANÉTAIRES

AXE 3

Cohésion, proximité et agilité de l'État

BÂTIR UNE SOCIÉTÉ OUVERTE ET UNIE





Mesures du Programme de législature

AXE 1

Liberté et innovation

TRANSFORMER EN ATOUS LES RESSOURCES DU CANTON :

La liberté de réaliser et la capacité d'innovation,
piliers d'une prospérité au service de toutes et tous

Canton ouvert sur l'Europe et le monde tant par sa population que son économie compétitive, Vaud est un canton attractif et prospère depuis de nombreuses années. Il aspire à le rester. Ce rayonnement tient à plusieurs facteurs à consolider et développer durant la législature : une forte capacité d'innovation, l'excellence de ses hautes écoles, la densité du réseau de formation professionnelle et un tissu économique fait d'entreprises dynamiques et diversifiées, des atouts indispensables pour se préparer aux transitions climatiques, énergétiques et numériques notamment. La présence unique d'un hub mondial du sport international et la richesse de l'offre culturelle complètent le panorama d'un canton où la liberté d'entreprendre se conjugue à la qualité de vie. Ces atouts doivent trouver appui sur un marché du travail dynamique ainsi que des finances publiques saines. De nouvelles impulsions sont néanmoins nécessaires pour que les conditions-cadre donnent à toutes et tous les moyens de réussir. Cela passe par des actions concordantes et de grands équilibres : une réduction de la fiscalité tant pour les personnes physiques que différents secteurs spécifiques du tissu économique, des infrastructures performantes, des logements correspondant aux attentes ainsi qu'un système de formation permettant à toutes et tous de se réaliser et s'orienter vers des carrières porteuses d'avenir.

1.1.

FISCALITÉ

Améliorer l'attractivité du canton en réformant de manière ciblée la fiscalité pour demeurer compétitif

Actions:

- Réformer la fiscalité des personnes physiques, en particulier l'impôt sur le revenu et la fortune (réduction de recettes d'une hauteur de 250 millions de francs), pour soulager les contribuables de la classe moyenne et améliorer le pouvoir d'achat de l'ensemble de la population.
- Dans ce cadre, le Conseil d'État a déjà soumis les mesures suivantes au Grand Conseil (via le projet de budget 2023):
 - augmenter la déduction pour primes d'assurance-maladie (4 800.– pour les personnes seules, 9 600.– pour les couples)
 - augmenter la déduction pour frais de garde (13 000.– à 15 000.– en 2024)
 - diminuer l'imposition de la fortune mobilière (30 % de la valeur ECA)
- Veiller à demeurer un canton compétitif notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme GLOBE (projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des entreprises internationales). Dans ce contexte, améliorer la fiscalité des start-ups et scale-ups.

1.2.

ÉCONOMIE ET INNOVATION

Renforcer le soutien à l'innovation et les conditions-cadre en faveur des entreprises

Actions:

- Développer un «Pôle de la croissance durable» («Sustainable Growth Park») pour favoriser les synergies entre acteurs d'une économie durable (académiques, scientifiques et économiques).
- Consolider et développer les prestations d'Innovaud et des pôles d'innovation thématique (Swiss Food and Nutrition Valley, Trust Valley, etc.) afin de soutenir la création de valeur ajoutée économique et durable avec des investisseurs et des entrepreneurs suisses ou étrangers.

- Développer une boîte à outils visant à renforcer et à promouvoir l'attractivité de l'ensemble de la place économique vaudoise, financée notamment par les rentrées fiscales supplémentaires liées à la réforme GLOBE.
- Renforcer le positionnement multisectoriel de Vaud Promotion et son rôle de coordination, notamment entre les régions économiques et touristiques en plaine et en montagne, pour intensifier le positionnement de la marque VAUD+.
- Renforcer le soutien à l'industrie pour assurer la compétitivité des PME industrielles; soutenir également le développement d'entreprises innovantes à vocation industrielle, afin de favoriser la transition vers l'industrie 4.0.

1.3.

FINANCES PUBLIQUES

Assurer une gestion saine et durable des finances publiques permettant de faire face aux défis des prochaines années et de réaliser les crédits votés et les investissements planifiés

Actions:

- Maîtriser la croissance des charges en fonction de l'évolution démographique, économique et des risques.
- Mener une politique d'investissement durable propre à garantir aux générations futures un canton prospère, innovant et solidaire.
- Réaliser les projets votés et les investissements planifiés et augmenter l'objectif en termes d'investissements (863 millions de francs en moyenne 2024 – 2027 pour les investissements bruts planifiés, autrement dit les investissements de l'État et de ses partenaires).

1.4.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Valoriser et promouvoir la formation professionnelle

En lien avec la refonte nationale de la maturité gymnasiale (École de maturité en 4 ans), mettre au centre de l'attention le passage entre l'école obligatoire et la formation postobligatoire et travailler avec l'ensemble des acteurs de l'école et de l'économie afin que l'offre de formation professionnelle soit considérée au même niveau que l'offre des formations générales au gymnase. Grâce à une orientation professionnelle efficiente et une détection précoce, diminuer le nombre d'élèves en panne de projet à l'heure du passage au secondaire II.

Actions :

- Réformer l'École de maturité (g<ymnase) en application du nouveau cadre légal national en s'appuyant sur un bilan de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), fixer l'organisation du nouveau cursus et déterminer les besoins logistiques, financiers et en termes de formation des enseignants.
- Renforcer l'orientation professionnelle afin de valoriser la formation professionnelle, en collaboration étroite avec les milieux de la scolarité obligatoire.
- Présenter et promouvoir la filière professionnelle et ses débouchés à tous les élèves du secondaire I, (y. c. voie pré gymnasiale), ainsi qu'aux élèves en transition, en proposant des actions innovantes, via les réseaux sociaux.
- Créer un lieu dédié à l'information, la promotion et l'accompagnement des différents publics dans leurs projets professionnels en s'inspirant du modèle de «Maison des métiers».
- Mettre en place un réseau de référents régionaux en approche du monde professionnel (AMP) chargés de consolider les liens entre le tissu économique local et les établissements de l'école obligatoire, notamment pour le développement des places de stages.
- Encourager les filières MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et techniques), particulièrement chez les filles.
- Examiner toute piste à même d'améliorer les conditions de travail et l'attractivité de l'apprentissage dual, en collaboration avec les partenaires privés.
- Soutenir les apprentis en vue de favoriser leur réussite par le renforcement du dispositif SUCCES d'appui et de coaching et l'amélioration du taux d'encadrement notamment.
- Faire évoluer le modèle traditionnel de la formation duale par le développement d'offres de formation innovantes et facilitatrices (offres de formation mixte, réseaux d'entreprises formatrices élargis, Junior Teams, etc.).
- Poursuivre et étendre le programme de prolongation d'apprentissage pour l'intégration (PAI) auprès des entreprises formatrices, en particulier dans le contexte de l'accueil des réfugiés ukrainiens.

1.5.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour pallier les pénuries de personnels identifiées sur le moyen et le long terme, adapter les capacités et les modalités de formation

Actions:

- Promouvoir l'offre de formations et la réorientation des professionnels dans les métiers liés aux enjeux contemporains et/ou touchés par la pénurie: santé, transition énergétique et numérique.
- Développer les places de stages exigées pour certaines formations professionnelles (santé, social, enseignement notamment) ainsi que d'autres modalités de formation.
- Adapter les offres de formation professionnalisante pour pallier les pénuries de personnel qualifié identifiées en collaboration avec les partenaires professionnels. Dans une optique de complémentarité et de continuité, faire évoluer l'apport des filières de formation en positionnant les différentes offres de formations.

1.6.

HAUTES ÉCOLES ET RECHERCHE

Consolider les hautes écoles (UNIL, HES, HEP) et le CHUV comme pôles d'excellence

Positionner les hautes écoles vaudoises comme vecteurs de savoir et d'innovation au service des besoins de la société et contribuant à la prospérité du canton et de la Suisse. Soutenir la mise sur pied de pôles d'expertise autour de la durabilité, de la transition numérique, énergétique et technologique, des sciences de la vie et des enjeux du social et de la santé.

Actions:

- Soutenir la recherche menée dans les hautes écoles vaudoises. Renforcer leur rayonnement (inter)national et compenser les effets pénalisants de la non-association de la Suisse au programme-cadre de recherche européen Horizon Europe 2021 – 2027.

- Assurer le développement des infrastructures des hautes écoles en renforçant l'exemplarité en termes de durabilité et en tenant compte de l'évolution des méthodes et des technologies d'enseignement; réaliser le projet phare du Campus santé sur les Côtes-de-la-Bourdonnette à Lausanne et préparer la mise en fonction du Centre coordonné de compétences cliniques (C4) avec les acteurs concernés (HESAV, UNIL, La Source, CHUV); développer le pôle d'excellence des sciences de la vie.
- Sur le site de la cité hospitalière, poursuivre le développement et la rénovation des infrastructures: bâtiment de l'Institut Ludwig pour la recherche sur le cancer (LICR), bâtiment dédié à l'immuno-oncologie et à la médecine de précision, laboratoires de l'Institut de radiophysique (IRA), soins intensifs de pédiatrie.
- Réaliser une étude sur l'impact des hautes écoles vaudoises sur l'économie cantonale (retombées financières et en termes d'emploi notamment).
- Avec les partenaires institutionnels et professionnels, mettre sur pied un dispositif cantonal permettant de pallier les pénuries de personnels identifiées sur le moyen et le long terme.
- Valoriser le rôle central des hautes écoles en matière de formations continues dans une optique d'apprentissage tout au long de la vie (life long learning).

1.7.

EMPLOI

Veiller à l'équilibre du marché du travail en valorisant les ressources de la population résidente et en proposant des formations adaptées aux besoins de l'économie et des emplois émergents

Actions:

- Identifier les métiers de demain afin de mieux connaître les compétences et les profils recherchés selon les domaines et répondre aux besoins de l'économie.
- Améliorer l'employabilité des personnes demandeuses d'emploi et les orienter vers des domaines présentant un fort potentiel de croissance; intensifier le suivi des personnes qui sont les plus éloignées du marché du travail par les ORP.
- Favoriser l'activité professionnelle des femmes et des seniors.

- Mieux intégrer sur le marché du travail les personnes issues de l'immigration.
- Vu l'évolution des nouvelles formes d'organisation du travail (plateformes numériques, télétravail, flexibilisation des horaires, etc.), renforcer la surveillance du marché du travail et mieux prendre en compte, par la prévention, les risques liés à la santé et à la sécurité des travailleuses et des travailleurs.

1.8.

AGRICULTURE ET ENTREPRENEURIAT

Encourager l'autonomie de la production agricole

Actions:

- Renforcer la capacité productive de l'agriculture et sa diversification dans le but d'augmenter la contribution vaudoise au taux d'auto-apvisionnement national et préserver les revenus et ressources de l'agriculture.
- Rapprocher les consommatrices et les consommateurs des agricultrices et agriculteurs afin de développer la connaissance de la production primaire et encourager l'achat de produits locaux et de saison, par la promotion des produits du terroir.
- Mettre en œuvre le plan de relance structurel en faveur de la viticulture.
- Valoriser les professions des filières agricoles, encourager des méthodes de travail innovantes et favoriser l'entrepreneuriat.
- Poursuivre le développement d'un réseau de pôles cantonaux de formation des métiers de la terre et renforcer les synergies entre les administrations publiques vaudoises liées à l'agriculture, les partenaires professionnels, la recherche agronomique et la formation.
- Consolider le centre de formation et de recherche d'excellence dans le domaine vitivinicole et œnologique, en collaboration avec les partenaires publics et privés.

1.9.

SPORT

Promouvoir le sport, pour toutes et tous et dans toutes ses dimensions

Actions :

- Dresser un état des lieux et mener une enquête comparative des concepts cantonaux du sport, des missions et des moyens consacrés.
- Construire et mettre en œuvre une stratégie pour le sport sous toutes ses facettes (populaire, de relève et d'élite, scolaire, associatif, libre) avec ses dimensions d'intégration (social, genre, handicap), de prévention et de santé, de promotion de valeurs de durabilité, de cohésion et de proximité.
- Soutenir la construction d'infrastructures sportives d'intérêt régional par un deuxième crédit-cadre.
- Maintenir l'attractivité du canton pour les fédérations sportives et les grandes manifestations :
 - Positionner et faire rayonner la marque «Lausanne Olympic Capital» en Suisse et dans le monde, sous l'égide d'une fondation à créer en collaboration avec la Ville de Lausanne
 - Être attentif aux conditions-cadre fédérales et cantonales régissant les activités des fédérations sportives internationales (statut juridique, statut fiscal, permis de séjour et de travail, etc.)
 - Augmenter le soutien aux manifestations sportives internationales

1.10.

CULTURE

Consolider l'offre culturelle et patrimoniale sur tout le territoire; mettre en valeur et renforcer l'écosystème culturel du canton

Actions:

- Poursuivre le développement des infrastructures des institutions patrimoniales cantonales (Unithèque, Palais de Rumine, Musée romain d'Avenches, Plateforme 10) et concevoir les nouvelles expositions de référence des musées cantonaux.
- Renforcer le soutien aux institutions et manifestations culturelles d'importance régionale et suprarégionale en soutenant la diversité de leur programmation culturelle notamment en matière de musiques actuelles.
- Consolider le positionnement de la Bibliothèque cantonale universitaire de Lausanne (BCUL) dans ses trois axes, académique, public et scolaire y compris sur le plan numérique.
- Mettre en place des mesures contribuant à la durabilité et à la protection du climat dans la culture.
- Promouvoir l'économie créative et l'innovation au service de l'art et la de culture afin de concrétiser l'existence d'un pôle économique stratégique cantonal en matière de culture.
- Favoriser les collaborations interdépartementales, intercantionales, nationales et intercommunales en faveur de l'économie culturelle et de l'amélioration des conditions de travail des professions culturelles par le renforcement des dispositifs adaptés à la diversité des métiers artistiques.

1.11.

LOGEMENT

Porter une politique du logement adaptée aux besoins

Actions :

- Revaloriser les mesures de soutien à l'accession à la propriété et développer des partenariats avec les acteurs privés de l'immobilier.
- Poursuivre une politique favorable aux coopératives innovantes, tant d'habitation que d'habitants.
- Effectuer le bilan des cinq premières années de la loi cantonale sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) et, cas échéant, l'adapter.
- Élaborer une stratégie foncière de l'État avec le concours de la Société vaudoise pour le logement (SVL SA) et étendre sa mission aux zones mixtes ou d'activités.
- Lutter contre les freins à la rénovation des logements en mettant en œuvre les adaptations nécessaires.

AXE 2

Durabilité et climat

AGIR À LA HAUTEUR DES ENJEUX PLANÉTAIRES

La durabilité et la préservation du climat au cœur
des politiques publiques

Nul ne conteste aujourd'hui la nécessité d'agir pour lutter contre le dérèglement et les effets des changements climatiques, dont les impacts entraînent des conséquences directes sur l'environnement, la santé et la qualité de vie. C'est désormais un nouveau paradigme, le point de convergence de nombreuses actions des pouvoirs publics. La transition énergétique est l'une des réponses, mais elle doit faire partie d'une approche globale qui tient compte des enjeux financiers, légaux et en personnel. Cette approche doit tendre à une économie durable, un système de mobilité performant, accessible et moins gourmand en énergie, ainsi qu'à une agriculture résiliente. Elle doit par ailleurs se conjuguer au souci de la préservation de la biodiversité et de la protection des milieux naturels et tendre à l'adaptation de notre société aux effets des changements climatiques. Réussir la transition passe aussi par le développement des compétences requises pour la mettre en œuvre: former les personnels nécessaires dans tous les domaines concernés, soutenir la recherche et l'innovation dans les hautes écoles et l'économie pour développer des solutions et techniques novatrices, informer la population pour permettre des choix individuels responsables. Pour accompagner les profonds changements de notre société et de nos comportements, l'État veille à renforcer l'exemplarité et à documenter l'impact des changements climatiques et les effets des mesures prises. Il doit également, dans une logique de partenariats, proposer des conditions-cadre favorables et renforcer les collaborations avec les communes et acteurs économiques du canton.

2.1.

PLAN CLIMAT CANTONAL

Lutter contre le dérèglement climatique et s'adapter à ses impacts

Actions :

- Renforcer le Plan climat cantonal et les politiques publiques qui lui sont liées à travers une enveloppe supplémentaire d'un montant de l'ordre de 200 millions de francs (en sus des 200 millions déjà décidés pour la transition énergétique), en trouvant le bon équilibre entre sensibilisation et contrainte, ainsi qu'entre participation et expertise afin de diminuer de 50 % à 60 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire cantonal d'ici 2030 et viser la neutralité carbone au plus tard en 2050.
- Prendre en compte les spécificités des différentes régions du canton pour proposer des mesures adaptées.
- Intégrer des mesures visant à éviter la demande d'énergie, de matériaux et de ressources naturelles tout en assurant le bien-être et la qualité de vie.
- Assurer le suivi des objectifs et documenter les impacts des changements climatiques.
- Établir une stratégie pour les technologies d'émissions négatives (TEN); améliorer la fiscalité des start-ups et scale-ups.

2.2.

PLAN CLIMAT CANTONAL

Réviser et moderniser les bases légales pour accélérer la transition vers une société bas carbone

Actions :

- Se doter d'une loi-cadre visant à assurer la prise en compte transversale et systématique des enjeux de durabilité et de climat dans les actions de l'État.
- Harmoniser la mise en œuvre des bases légales imposant le respect des principes ou des critères de durabilité.
- Faciliter et accélérer, partout où c'est possible, les procédures pour les projets contribuant à l'atteinte des objectifs climatiques.

2.3.

ÉNERGIE

Réaliser la transition énergétique pour assurer un approvisionnement durable du canton en énergies renouvelables et neutres en carbone

Actions:

- Accélérer la production d'énergies renouvelables, notamment en :
 - Développant un plan d'action pour l'énergie solaire (établissement d'un cadastre solaire, taux de couverture légal minimal des surfaces, soutiens financiers)
 - Renforçant la connaissance des sous-sols pour identifier et exploiter le potentiel en matière de géothermie et de séquestration à long terme du carbone (CCS)
 - Mettant à jour la planification éolienne en prenant en compte les objectifs climatiques et en effectuant des concertations le plus en amont possible avec les parties concernées
 - Soutenant les projets de réseaux de chauffage à distance
 - Veillant à une utilisation de la bonne ressource au bon endroit afin d'optimiser les potentiels sur le territoire
 - Proposant des outils financiers ciblés et efficaces (subventions, fiscaux, partenariats public-privé, coopératives)
 - Simplifiant des procédures administratives pour les entreprises et les citoyens
 - Promouvant la formation dans les métiers nécessaires à la transition énergétique
- Effectuer une révision totale de la loi vaudoise sur l'énergie fixant en particulier des échéances pour l'assainissement des bâtiments les plus énergivores ainsi que pour le remplacement des systèmes de production de chaleur électriques et fossiles.
- Promouvoir la sobriété énergétique afin d'éviter le gaspillage et améliorer les différents usages de l'énergie (citoyens, entreprises, collectivités).

2.4.

MOBILITÉ

Proposer des facilités tarifaires afin de favoriser l'accès de la population vaudoise à une mobilité durable et soutenir le pouvoir d'achat

Actions :

- Proposer des bons de réduction d'un montant équivalent à 50% d'un abonnement Mobilis 2 zones aux jeunes jusqu'à 25 ans et aux personnes de 65 ans et plus.
- Proposer et promouvoir des offres attractives pour les déplacements de loisirs.
- Réorganiser la communauté tarifaire vaudoise (Mobilis) en adaptant sa stratégie, sa mission et son organisation conformément aux objectifs cantonaux en matière de mobilité durable. Soutenir le développement de synergies ou de rapprochements entre les entreprises de transports publics.

2.5.

MOBILITÉ

Développer l'offre de mobilité durable afin d'accompagner les besoins de la population et des entreprises ainsi que l'offre touristique sur tout le territoire

Actions :

- Réviser la loi sur les routes pour favoriser la création de réseaux continus de mobilité multimodale afin de favoriser le report modal et de consolider les réseaux du tourisme pédestre et du cyclotourisme.
- Planifier et développer les transports publics, les infrastructures et les interfaces de transport sur tout le territoire cantonal, notamment par le développement de l'offre de lignes de bus régionales et de la CGN, l'amélioration des cadences des trains régionaux et le développement du RER, le développement des interfaces de transports voyageurs

via un soutien aux communes et aux entreprises de transports publics dans leurs efforts de transition énergétique.

- Défendre l'importance et le fonctionnement du nœud ferroviaire de Lausanne-Renens au niveau national et international et obtenir de la Confédération les mesures pour la réalisation du premier tronçon d'une nouvelle ligne pour augmenter la capacité et la redondance entre Genève et Lausanne ainsi qu'une diminution du temps de parcours entre Lausanne et Berne afin de permettre au nœud de correspondances de Lausanne de continuer à fonctionner.
- Préparer, en coordination avec le Canton du Valais, la modernisation de la ligne du Simplon pour résoudre les problèmes de capacité entre Lausanne et Aigle et défendre le développement de nouvelles offres internationales.

2.6.

MOBILITÉ

Planifier les besoins en mobilité et réaliser les infrastructures dans les agglomérations vaudoises, en particulier développer les axes forts de transports publics

Actions:

- Poursuivre les études et construire les nouvelles infrastructures du métro m2 et du futur métro m3, les études du développement du m1 et accompagner la construction, la mise en service et l'exploitation du tramway sur les étapes de Lausanne – Renens et de Renens – Villars-Sainte-Croix.
- Accompagner la réalisation des jonctions autoroutières de l'Ouest lausannois pour délester le réseau routier d'agglomération et y aménager des infrastructures de transports publics et de mobilité active. Accompagner les études de projet de l'Office fédéral des routes (OFROU) et la mise à l'enquête des nouvelles jonctions, obtenir le financement cantonal.

2.7.

MOBILITÉ

Aménager et entretenir le réseau routier, y compris les infrastructures cyclables, afin d'assurer la sécurité de toutes les usagères et usagers de la route et de réduire les nuisances dues au trafic; réduire les émissions de CO₂ du parc des véhicules vaudois

Actions :

- Poursuivre le programme de réaménagement et d'entretien des routes en favorisant l'apaisement du trafic et la réduction des nuisances pour améliorer la qualité de vie des riverains et réaliser l'entretien et les chantiers routiers en préservant les ressources naturelles, la faune et la flore et en évaluant l'impact environnemental des projets.
- Mettre en œuvre la Stratégie vélo 2035 en soutenant la réalisation d'un réseau cantonal structurant en collaboration avec les régions, les agglomérations et les communes.
- Réduire les émissions de CO₂ du parc des véhicules automobiles vaudois d'au moins 20 % d'ici 2031.
- Faire aboutir le projet de révision de la loi sur la taxe des véhicules automobiles et des bateaux (LTVB).
- Soutenir la mobilité individuelle électrique ainsi que les mesures visant à réduire les émissions de CO₂ liées à la mobilité individuelle dans la logique du Plan climat cantonal et développer une stratégie cantonale pour le déploiement d'un réseau de bornes de recharge électriques implémenté par les partenaires privés et communaux.
- Promouvoir et faciliter l'accès à une mobilité durable notamment par la mise en œuvre d'une stratégie cantonale pour les plans de mobilité d'entreprises et d'une stratégie de covoiturage.

2.8.

MOBILITÉ

Permettre un transport des marchandises durable et efficace, répondant aux besoins de l'économie, de la société et respectueux de l'environnement

Actions:

- Soutenir le renouvellement des installations ferroviaires servant au transport des matériaux et mettre en place des mesures dans le cadre de la stratégie marchandises afin de soutenir notamment la réalisation d'installations ferroviaires privées et d'augmenter la part du fret sur le réseau ferré.
- Réduire le risque lié au transport de matières dangereuses.

2.9.

ÉCONOMIE DURABLE

Assurer une croissance économique durable (direction «zéro carbone net»)

Actions:

- Mettre en place les conditions-cadre pour l'éclosion d'entreprises innovantes en durabilité (notamment scale-ups), pour attirer des investissements durables ainsi que des sociétés pionnières dans ce domaine.
- Accompagner la transition vers une économie durable, à travers des aides et des actions ciblées destinées aux entreprises, notamment en matière énergétique.
- Créer un pôle d'innovation stratégique dédié aux solutions technologiques durables en particulier dans le domaine de l'énergie.
- Développer l'employabilité des demandeurs et demandeuses d'emploi dans le domaine de la durabilité et de la transition énergétique.
- Promouvoir et développer le tourisme durable quatre saisons, en particulier dans le périmètre des Alpes vaudoises, compte tenu de l'évolution climatique.

- Devenir un canton pionnier de l'économie circulaire des matériaux; intégrer la finitude des ressources dans les différentes planifications et politiques publiques; intégrer une stratégie de réemploi, de réutilisation et de recyclage des matériaux dans les gestions cantonales des déchets et d'approvisionnement en matières premières.

2.10.

RESSOURCES, MILIEUX NATURELS ET QUALITÉ DE VIE

Protéger les milieux naturels et la population face aux changements climatiques et aux pollutions

Actions :

- Protéger la biodiversité par la réalisation d'un plan sectoriel de l'infrastructure écologique avec la création d'un réseau d'aires centrales et de mise en réseau représentant entre 15 et 20% du territoire cantonal; faire le bilan du Plan d'action biodiversité; renforcer la végétalisation en quantité et en qualité au sein de l'espace bâti et favoriser la constitution d'îlots de fraîcheur.
- Déployer une gestion intégrée de l'eau par bassin versant pour en assurer la qualité et l'utilisation pour les besoins de la population, de l'économie, de la biodiversité et des milieux aquatiques; mettre en œuvre à cet effet des plans sectoriels de protection et de gestion de la ressource en eau.
- Établir et mettre en œuvre le Plan d'action Sol, permettant notamment de préserver de manière durable les sols de qualité, en tenant compte des différents services qu'ils rendent à la société (agriculture, lutte contre les inondations, ruissellement, captation carbone).
- Mettre en œuvre la politique forestière vaudoise, pour assurer notamment un milieu forestier adapté aux changements climatiques.
- Intensifier l'action de l'État dans la gestion des sites pollués et des anciennes décharges (notamment à la dioxine) en partenariat avec les communes et anticiper les pollutions liées aux polluants émergents.
- Mettre en œuvre une stratégie de protection de l'air (y compris l'amiante et le radon) et de lutte contre le bruit à l'échelle cantonale, en conciliant qualité de vie et objectifs de densification.

2.11.

AGRICULTURE DURABLE

Accompagner l'agriculture face aux changements climatiques

Actions:

- Dans le cadre de la mise en œuvre du volet agricole du Plan climat cantonal, encourager notamment les pratiques de production respectueuses de l'environnement et renforcer la qualité des sols et de l'humus.
- Soutenir les infrastructures nécessaires à l'agriculture par des crédits d'améliorations foncières à même de permettre la résilience et l'autonomie du secteur agricole face aux changements climatiques. Développer des stratégies «Eau» et «Énergie» pour le secteur agricole, coordonnées respectivement avec la gestion intégrée de l'eau, ainsi qu'avec la Conception cantonale de l'énergie (CoCEn).

2.12.

EXEMPLARITÉ

Renforcer l'exemplarité de l'État en matière de climat et de durabilité et atteindre le zéro net d'ici à 2040 en matière d'émissions de gaz à effet de serre pour les activités de l'administration cantonale

Actions:

- Dans le domaine des bâtiments :
 - Assurer la transition énergétique au sein du parc immobilier de l'État
 - Construire et rénover les bâtiments scolaires et autres infrastructures cantonales de formation pour les rendre plus durables et veiller à la définition de plans de mobilité; orienter les communes en vue d'accélérer les rénovations des bâtiments scolaires et les plans de mobilité

- Mettre en œuvre les programmes d'assainissement et d'économie d'énergie des bâtiments du CHUV sur le site de la cité hospitalière et de Cery
- Définir des objectifs et réduire les émissions de gaz à effets de serre (GES) des activités de l'État, y compris en lien avec les technologies numériques.
- Développer des outils d'aide à la décision pour documenter les impacts des principaux projets et investissements de l'État.
- Assurer l'exemplarité en matière d'achats responsables et de marchés publics.
- Promouvoir une alimentation saine et durable dans la restauration collective.
- Mettre en place un pôle de compétences transversal au service de la production de données fiables et cohérentes.

2.13.

PARTENARIATS

Renforcer les partenariats et les soutiens aux acteurs du territoire afin d'assurer le déploiement coordonné de mesures en faveur de la durabilité

Actions :

- Renforcer l'accompagnement des communes dans la mise en place d'actions efficaces.
- Favoriser les changements d'habitudes de la collectivité tout en assurant le bien-être et la qualité de vie.
- Poursuivre et renforcer l'accompagnement du tissu économique vaudois vers une économie durable.
- Accompagner les organismes prestataires pour qu'ils contribuent, à leur niveau, aux actions de l'État en faveur du climat et de la durabilité et adapter leurs conventions de subventionnement.

AXE 3

Cohésion, proximité et agilité de l'État

BÂTIR UNE SOCIÉTÉ OUVERTE ET UNIE

L'accessibilité, le respect des usagères et des usagers
et l'efficacité, valeurs des services publics

Alors que les crises tendent à se cumuler, que les incertitudes voire la polarisation se renforcent au sein de la population, la nécessité de préserver des institutions politiques et démocratiques au service du bien commun mérite d'être réaffirmée. Car les institutions sont vectrices de confiance au sein de la population. Plus largement, il s'agit de poursuivre la construction d'une société ouverte et unie. En ce sens, la cohésion est une donnée essentielle à la qualité de vie et au bon fonctionnement de la société. Elle doit ainsi animer les individus, les générations, les régions et les différents niveaux institutionnels de notre pays et de notre canton. Visant une intégration sociale, professionnelle et économique, la cohésion repose sur des bases très diverses telles que la politique de santé, la formation, le soutien à la jeunesse, la culture, le sport, les prestations sociales, la sécurité de la population ou la protection des données. Dans de nombreux secteurs, l'État, acteur clé de la cohésion, doit veiller aux conditions de travail et éviter la pénurie de personnel. À cela s'ajoute l'exigence de services publics efficaces, accessibles et répartis sur le territoire, répondant aux besoins, à l'évolution technologique et à chaque composante de la population, dans le sens de la proximité entre l'État et les citoyens.

3.1.

INSTITUTIONS ET COMMUNES

Renforcer les liens et les collaborations entre les institutions fédérales, cantonales et communales; consolider les relations entre l'État et les communes

Actions :

- Défendre les intérêts du Canton sur la scène fédérale en collaboration étroite avec la députation vaudoise aux Chambres fédérales.
- Intensifier les relations avec les autres gouvernements, en renforçant la position du Canton au sein des conférences intercantionales et en soutenant les projets intercantonaux via les associations transfrontalières notamment.
- Consolider les relations avec les communes, en construisant un nouveau système péréquatif intercommunal refondant notamment la participation à la cohésion sociale (PCS).
- Réviser la loi sur les communes, notamment concernant le rôle de l'État à l'égard des communes et leur fonctionnement.
- Poursuivre l'implémentation du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) dans les communes.
- Consolider et développer les liens avec les Églises et communautés religieuses.

3.2.

TERRITOIRE

Viser une utilisation durable et équilibrée du territoire en prenant en compte les divers intérêts en jeu

Actions :

- Réviser entièrement le plan directeur cantonal dans une formulation claire et accessible.
- Réviser la partie construction de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), en vue d'un assouplissement des procédures et des pratiques et en lien avec la transition énergétique.

- Renforcer la transversalité et la cohérence des prises de position étatiques dans les projets liés au territoire, en veillant notamment au respect des délais et à la mise en œuvre des adaptations nécessaires du processus de consultation des services.
- Soutenir les agglomérations pour l'élaboration et le dépôt de leur projet de cinquième génération, notamment pour l'agglomération Lausanne – Morges (PALM), à déposer en 2025.
- Établir une stratégie du Conseil d'État pour les agglomérations à présenter au Grand Conseil et proposer les modifications législatives nécessaires en lien avec la révision de la loi sur les communes.

3.3.

ENSEIGNEMENT

Renforcer l'enseignement (post)obligatoire, garantir la cohérence du système éducatif dans une perspective d'efficacité et d'équité et assurer la relève

Actions :

- Mener à terme les projets de construction de gymnases et d'écoles professionnelles planifiés pour accompagner l'augmentation de la population; anticiper les besoins futurs.
- Achever la mise en œuvre du projet d'éducation numérique dans l'école vaudoise, avec le soutien des hautes écoles, conformément à l'engagement pris par les cantons romands au niveau de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP).
- Appliquer le plan vaudois du décret Éducation numérique 2023 – 2027 notamment via la formation du corps enseignant et la mise à niveau des équipements informatiques et des moyens d'enseignement.
- Adapter la mise en place d'une école à visée inclusive, socialement et économiquement fondée, avec des ajustements qui découleront de la consultation des principaux acteurs concernés.
- Poursuivre le déploiement des mesures garantissant un bon climat scolaire en soignant les relations avec les parents.
- Moderniser le cadre légal de l'enseignement privé et de la surveillance de l'enseignement à domicile.
- Déployer un plan d'action contre l'illettrisme, en particulier dans le domaine de la formation des adultes.

- Renforcer l'enseignement de la citoyenneté et l'éducation à la durabilité à l'école obligatoire, au gymnase et dans les formations professionnelles initiales.
- Soutenir les échanges linguistiques et projets de mobilité au cours de la scolarité obligatoire, puis au secondaire II, afin de tendre vers l'objectif national que tous les jeunes participent au moins une fois durant leur parcours scolaire à un échange de longue durée dans une autre région linguistique du pays.
- Valoriser l'attractivité des métiers de l'école et de la formation.
- Adapter la formation du corps enseignant et en particulier celle des enseignantes et des enseignants généralistes 1H-8H, en concertation avec les cantons romands et avec la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

3.4.

JEUNESSE

S'engager en faveur de l'enfance et de la jeunesse

Actions :

- Renforcer la participation des jeunes et le soutien aux activités de jeunesse pour favoriser leur autonomie.
- Renforcer la protection des enfants et répondre à l'augmentation des cas signalés et des situations à prendre en charge en révisant la politique socio-éducative, en développant des prestations d'hébergement et des mesures ambulatoires adaptées aux nouveaux besoins et en renforçant la surveillance des institutions.
- Renforcer la prévention en milieu scolaire pour améliorer la santé tant mentale que physique des enfants et des adolescentes et des adolescents, en établissant une stratégie de promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire.

3.5.

SÉCURITÉ

Garantir la sécurité de la population, améliorer la prévention et renforcer les partenariats avec les cantons, les communes et la société civile

Actions:

DANS LE DOMAINE POLICIER

- Faire évoluer la police coordonnée vers une vision commune de la sécurité publique; développer l'organisation policière vaudoise en harmonisant les pratiques, notamment par la formation continue et en renforçant les synergies. Se préparer à la maîtrise des principaux dangers du canton, identifiés dans l'analyse des risques 2021.
- Renforcer la division gestion des menaces et des doléances de la Police cantonale.
- Pérenniser le dispositif vaudois de prévention de la radicalisation et des extrémismes violents.
- Développer la plateforme d'échanges de la Police cantonale avec les communautés étrangères et les minorités et favoriser le dialogue avec la population.
- Adapter la doctrine d'engagement et la formation des policiers, eu égard notamment aux nouveaux phénomènes sociétaux et de contestation.
- Renforcer la lutte contre la cybercriminalité sur le plan de la prévention, de la détection, de la résolution et de la répression, en collaboration avec les différents acteurs concernés.
- Assurer des dispositifs de formation de base et de formation continue des policiers pour renforcer l'interopérabilité avec les autres forces de police et de sécurité du canton et du pays et l'adapter aux enjeux actuels de la société.
- Faire aboutir le projet de déménagement de l'école de police de Savatan à Moudon et contribuer à la mise sur pied d'une école romande de police multisite.
- Créer une base légale pour l'utilisation des bodycams portées par les policiers.
- Regrouper les centrales d'urgence du canton (117/118/144), du poste de commandement EMCC, de la centrale téléphonique des médecins de garde et de la gestion coordonnée du trafic d'agglomération dans le nouveau bâtiment administratif de l'ECA à la Grangette à Lausanne.

DANS LE DOMAINE PÉNITENTIAIRE

- Déployer la stratégie de développement des infrastructures pénitentiaires visant à la création de nouvelles places de détention, la flexibilisation des structures existantes et l'adaptation des entités carcérales aux enjeux et réalités sociales en matière de réinsertion, notamment en réalisant la prison des Grands-Marais, tout en sécurisant les entités existantes au niveau infrastructurel face aux nouveaux risques.
- Consolider la sécurité dynamique et la gestion des risques dans la prise en charge des personnes détenues (renseignement carcéral, gestion des cas de radicalisation, processus latin d'exécution des sanctions orientée vers le risque et les ressources – PLESORR).
- Lutter contre la surpopulation carcérale en priorisant, pour les populations cibles, les exécutions de sanctions sous la forme d'alternatives à la détention (bracelet électronique, travaux d'intérêt général, semi-détention).
- Assurer la prise en charge des personnes détenues en déployant une stratégie adéquate en matière de réinsertion et renforcer les axes de prise en charge visant à prévenir la récidive :
 - en renforçant les compétences sociales des personnes détenues et en travaillant sur le délit (par exemple la justice restaurative)
 - en transmettant des compétences socioprofessionnelles et en valorisant la place de la formation

DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION CIVILE

- Adapter la protection civile vaudoise à la réalité des effectifs en baisse constante et à l'évolution des risques par une réforme dans l'organisation des régions.

3.6.

SANTÉ (PERSONNEL ET SOINS INFIRMIERS)

Lutter contre la pénurie de personnel dans le domaine de la santé et des soins infirmiers

Dans le cadre de l'initiative pour des soins infirmiers forts adoptée au niveau fédéral (et à 61% dans le canton) et afin de contrer la pénurie de main-d'œuvre attendue d'ici 2030 :

Actions :

- Mettre en place une offensive de formation dans le domaine des soins infirmiers pour former davantage et pour renforcer l'attractivité de la formation.
- Fidéliser les professionnels, améliorer les conditions de travail, pondérer la pénibilité du travail et favoriser la relève dans les institutions médico-sociales.
- Au CHUV, augmenter le nombre de places dans les crèches avec des horaires compatibles aux fonctions soignantes et réduire l'absentéisme.
- Mettre en œuvre le projet intercantonal de réorganisation de la formation médicale postgrade en Suisse romande (REFORMER) qui vise à orienter la formation des médecins en fonction des besoins de la population.

3.7.

SANTÉ (PROMOTION ET PRÉVENTION)

Poursuivre la politique de promotion de la santé et de prévention des maladies

Actions :

- Initier, mettre en œuvre et évaluer des programmes visant à lutter contre l'obésité chez les jeunes par l'encouragement d'une activité physique et l'incitation à une alimentation saine.
- Consolider le dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal et initier un programme de dépistage du cancer pulmonaire.
- Protéger la jeunesse en réglementant la vente et la publicité du tabac et des produits du tabac.
- Mettre en œuvre un plan de promotion de la santé mentale et prévention des troubles psychiques

3.8.

SANTÉ (ORGANISATION SYSTÈME)

Consolider l'organisation du système de santé vaudois tout en agissant plus largement sur la maîtrise de l'évolution des coûts

Actions :

- Augmenter l'efficacité du système et renforcer la médecine de premier recours, en luttant contre les actes inutiles, la surprescription et les hospitalisations non nécessaires, ainsi qu'en étendant les cercles de qualité dans les hôpitaux et les EMS.
- Assurer à la population vaudoise une offre en consultations médicales adaptée à ses besoins en gérant la limitation d'admissions des médecins en concertation avec les partenaires.
- Réviser la planification hospitalière vaudoise conformément à la LAMal et à son ordonnance d'application (OAMal).
- Déployer le Dossier électronique du patient (DEP) pour favoriser la coordination des soins, éviter les actes médicaux redondants et renforcer la participation du patient à sa prise en charge.
- Soutenir la transition numérique des hôpitaux reconnus d'intérêt public par l'acquisition d'un nouvel outil permettant une meilleure organisation du travail.
- Poursuivre la réorganisation des activités ambulatoires et stationnaires afin d'optimiser la trajectoire du patient.
- Assurer la montée en puissance du système en cas de crise sanitaire majeure et analyser les éventuels lits de réserve à financer dans les hôpitaux.
- Développer un partenariat public-privé, en particulier avec les médecins en cabinet, pour améliorer la prise en charge des urgences debout.
- Étudier la possibilité d'élaborer des projets-pilotes dans le but d'expérimenter de nouveaux modèles visant à la maîtrise des coûts, au renforcement des exigences de qualité ou à la promotion de la numérisation (selon la possibilité donnée par le nouvel art. 59b LAMal).
- Réaliser une analyse comparative intercantonale pour disposer d'outils permettant plus de transparence sur les analyses de qualité ainsi que dans les coûts de la santé en stationnaire et en ambulatoire.
- Pour renforcer la qualité, impliquer davantage les patients partenaires dans une démarche participative.
- Améliorer la qualité des soins palliatifs dans tout le canton.

- Favoriser la santé sexuelle en agissant dans les domaines de l'éducation, de l'intégration, de la promotion de la santé et la prévention des maladies, de la santé maternelle et infantile, ainsi que de la lutte contre les violences et les discriminations.

3.9.

VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Accompagner le vieillissement de la population

Actions :

- Renforcer le maintien à domicile et le recours à des structures intermédiaires; soutenir les proches-aidants, développer les mesures d'adaptation des logements privés; augmenter le nombre d'appartements protégés conventionnés en offrant une couverture équitable dans tout le canton; soutenir de nouvelles formes d'habitats accompagnés pour seniors; renforcer les mesures permettant d'éviter des hospitalisations et des entrées en EMS.
- Poursuivre et adapter le programme d'investissement et de modernisation des EMS et des Établissements psychosociaux médicalisés (EPSM) (PIMEMS 2022 – 2027), en priorisant la modernisation du réseau; développer au sein des EMS des services et des espaces ouverts à la population (projets intergénérationnels, communautaires, etc.) intégrés dans le tissu social local.
- Renforcer la participation des seniors et les liens intergénérationnels.
- Favoriser un usage efficace des ressources existantes en renforçant l'accès à l'information socio-sanitaire des seniors et de leurs proches.
- Consolider le dispositif de recrutement des curateurs volontaires, développer des mesures visant leur fidélisation.

3.10.

INSERTION

Poursuivre les efforts d'insertion sociale, professionnelle et économique de la population

Actions :

- Favoriser l'égalité des chances par un dispositif efficace de bourses d'études.
- Améliorer la collaboration des structures et la coordination des régimes sociaux afin d'orienter les bénéficiaires vers ceux qui soutiennent le plus le travail, l'autonomie et la formation.
- Poursuivre les politiques d'insertion socioprofessionnelles aussi pour sortir durablement les personnes les plus éloignées du marché du travail, en particulier par la poursuite de mesures dans les domaines de l'écologie et du «care».
- Adapter les dispositifs légaux pour répondre aux obligations constitutionnelles du Canton de Vaud et à la Convention des droits des personnes en situation de handicap (CDPH) et nommer un répondant au sein de l'administration cantonale.

3.11.

ACCUEIL DE JOUR

Développer l'accueil collectif et familial de jour des enfants sur tout le territoire cantonal pour tendre à une offre de qualité et suffisante afin de répondre aux besoins des parents vaudois; œuvrer à une meilleure harmonisation des politiques tarifaires

Actions :

- Accompagner le développement de l'offre par la contribution dynamique de l'État à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) ainsi que par la consolidation du partenariat avec le secteur privé.
- Renforcer la formation offerte afin d'accompagner le développement de l'offre d'accueil collectif et familial de jour et d'en assurer la qualité.
- Organiser une table ronde des partenaires de l'accueil de jour.
- Proposer une modification de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) incluant une unification du mode de calcul du revenu déterminant pour les prestations d'accueil de jour, en respectant la compétence tarifaire des réseaux, afin de permettre aux familles de bénéficier sur l'ensemble du territoire d'une offre financièrement accessible.
- Favoriser l'inclusion des enfants à besoins particuliers dans le dispositif d'accueil de jour ainsi qu'un développement d'un dispositif d'accueil permettant aux personnes relevant de l'asile, hébergées à l'EVAM ou chez des particuliers, de disposer d'une solution de garde pour leurs enfants.

3.12.

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Mettre en œuvre le principe constitutionnel de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la société et au sein de l'État

Actions :

- Développer des mesures en faveur de l'égalité, s'inscrivant dans la stratégie nationale décidée par la Confédération.
- Produire des statistiques ventilées par sexe dans tous les domaines d'actions de l'État.
- Renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexospécifiques et la violence domestique.
- Mettre en place des mesures favorables à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle, notamment :
 - Promouvoir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes en menant des contrôles dans les marchés publics et les subventions
 - Renforcer la mise en œuvre du cadre légal cantonal relatif à l'égalité salariale
 - Contribuer au développement de connaissances en lien avec l'analyse de l'égalité salariale et les procédures de contrôle

- Promouvoir l'activité professionnelle des femmes
- Favoriser une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les métiers, secteurs et niveaux hiérarchiques dans l'administration cantonale

3.13.

PERSONNES LGBTIQ

Œuvrer à l'inclusion des personnes LGBTIQ

Actions :

- Développer un plan d'action cantonal LGBTIQ – au sein de l'administration cantonale vaudoise ainsi que dans la société – afin de prévenir et de lutter contre les discriminations en lien avec l'orientation sexuelle et affective, l'identité ou l'expression de genre ou encore en lien avec une variation du développement sexuel.

3.14.

ACCESSIBILITÉ AUX PRESTATIONS

Offrir à toutes et tous des prestations publiques de qualité, en assurant l'accessibilité universelle aux services publics sur le territoire cantonal; orienter les services administratifs dans une démarche transversale, interdépartementale et respectueuse des usagères et usagers

Actions :

- Décentraliser certains services ou prestations pour une plus grande proximité avec la population, en associant en particulier les préfectures, via la création de «Maisons de l'État» dans les régions, situées à proximité des transports publics pour faciliter l'accès de la population aux prestations, notamment aux services en ligne.
- Dans ce cadre, disposer de lieux de coworking régionaux à disposition de certaines et certains collaborateurs de l'État et du secteur privé pour diminuer les déplacements.
- Adapter les arrêts de bus aux besoins d'accessibilité des personnes à mobilité réduite (mise en conformité avec la loi sur l'égalité pour les handicapés – LHand).
- Favoriser la culture inclusive pour tous les publics notamment par le biais d'un plan d'action dédié aux personnes en situation de handicap.
- Renforcer la médiation culturelle par la valorisation et l'accessibilité des collections patrimoniales cantonales.
- Garantir un équilibre dans la répartition des écoles professionnelles et l'attractivité des formations entre les différentes régions du canton.
- Poursuivre le rapprochement entre l'Administration cantonale des impôts et les contribuables en allant à leur rencontre et en développant des fonctionnalités nouvelles facilitant l'accomplissement des obligations fiscales.
- Réaliser la construction de nouvelles infrastructures pour le siège du Service des automobiles et de la navigation de Lausanne.
- Développer une veille et un monitoring au sein de l'État sur sa présence dans le territoire et son évolution.

3.15.

POLITIQUE INCLUSIVE DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION

Promouvoir une politique du personnel inclusive au sein de l'administration cantonale qui améliore l'environnement de travail

Actions :

- Développer une politique d'intégration de personnes en situation de handicap, de chômeurs de longue durée ou de 50+.
- Garantir les principes de respect de l'équité et de l'égalité, notamment salariale.
- Développer des plans de mobilité pour le personnel selon le Plan climat cantonal et en intégrant de nouveaux modèles de travail favorisant notamment le coworking et le télétravail.
- Renforcer les mesures de prévention et de protection de la santé physique, psychique et sociale des collaboratrices et des collaborateurs de l'administration.
- Promouvoir une gestion de la relève, notamment des cadres et le développement des compétences au sein de l'administration en augmentant l'attractivité de l'État comme employeur en soutenant le développement de l'apprentissage ou de places de stage.

3.16.

TRANSITION NUMÉRIQUE DE L'ADMINISTRATION

Accélérer la transition numérique de l'administration et répondre aux standards environnementaux actuels; simplifier et faciliter l'accès aux services en ligne pour les citoyennes et les citoyens, les entreprises et les communes;

adapter et moderniser la communication de l'État

Actions :

- Faciliter l'accès et l'usage d'une identité numérique; développer, simplifier et harmoniser l'offre de services publics en ligne; soutenir les citoyennes et les citoyens dans l'accès à l'administration en ligne.
- Renforcer la gouvernance de la transformation numérique de l'administration cantonale pour contribuer à la maîtrise du partage des données centrales, accompagner les services dans leurs projets de dématérialisation et garantir une bonne usabilité pour les citoyennes et les citoyens en intégrant de manière systématique les exigences du numérique durable.
- Moderniser les centres de données de l'administration pour répondre aux meilleurs standards environnementaux actuels.
- Adapter et moderniser les outils de communication de l'État, en tenant compte des habitudes de consommation du public; en lien avec la préservation du modèle démocratique, développer un concept de promotion de la libre formation de l'opinion pour l'exercice du droit civique des jeunes et le mettre en œuvre.

3.17.

SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE ET PROTECTION DES DONNÉES

Renforcer la souveraineté numérique du Canton ainsi que la protection des données de la population et des entreprises vaudoises

Actions :

- Cadrer la souveraineté numérique et y inscrire le développement de l'informatique cantonale.
- Développer puis mettre en œuvre la stratégie cantonale de cybersécurité.
- Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie numérique cantonale en renforçant l'exemplarité et la souveraineté de l'État en matière de traitement de données ainsi que les échanges avec les partenaires pour réduire les risques de fracture numérique.

- Mettre à jour et mettre en conformité les bases légales cantonales sur la protection des données personnelles avec le droit fédéral et européen, dans le but d'augmenter la sécurité du traitement des données.
- Diffuser dans les entités de l'administration les principes de nouvelle gouvernance documentaire et mettre en place les outils correspondants en lien avec le projet d'archivage numérique.

3.18.

TRANSVERSALITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE ET RÉSILIENCE

Renforcer la transversalité de l'action publique et la résilience du Canton, notamment en matière de prévention des risques et de gestion de crise; développer des compétences au sein de l'administration pour améliorer le suivi transversal, pluridisciplinaire et innovant des politiques publiques et appuyer la modernisation du fonctionnement de l'État

Actions :

- Renforcer la résilience du Canton face aux risques notamment en renforçant la culture de gestion de crise au sein de l'administration cantonale, en soutenant les communes dans ce domaine et en analysant les capacités cantonales à faire face aux risques et aux crises dans le cadre d'une approche globale des dangers.
- Mettre en place et développer au sein de l'administration un pôle de compétence dédié au service de la production de données fiables et au suivi transversal des politiques publiques pour renforcer la confiance des citoyens envers l'État et permettre un pilotage informé et une évaluation de celles-ci, par exemple dans le cadre de l'exemplarité de l'État et de ses partenaires en matière de climat et de durabilité.
- Développer la statistique expérimentale et des analyses statistiques transversales.

Planification financière 2024-2027

Contexte

À l'issue d'une législature marquée par des crises superposées, le Canton de Vaud s'est montré résilient grâce aux efforts de la société, des entreprises et de la collectivité publique. L'État a pleinement joué son rôle grâce à des finances saines. Il a été en mesure d'amortir les conséquences négatives, économiques et sociales, de la crise du COVID-19 et celle de l'Ukraine.

Tous secteurs confondus, le Canton a pu consacrer un montant de 521 millions de francs en 2020 et 343 millions en 2021 en lien avec la pandémie. À la fin 2021, les montants versés et/ou engagés par le Canton et la Confédération en faveur du secteur public, parapublic, des employées et employés indépendants et des entreprises du canton ont été supérieurs à 4,5 milliards de francs depuis le début de la pandémie de COVID-19. En ce qui concerne l'Ukraine, les montants nets dépensés par le Canton à fin août 2022 – car cette crise n'est pas finie – sont de l'ordre de 45 millions. Ces moyens, inédits par leur ampleur et à la hauteur des enjeux, ont permis de traverser ces années complexes sans grande cassure économique et sociale.

Sur l'ensemble de la législature, la croissance économique du canton a été soutenue et indépendamment du ralentissement brutal lié à la pandémie, la reprise en 2021 a permis de retrouver le niveau remarquablement élevé de 2018 (+4,5%). À une exception près, en 2017, la croissance économique du canton s'est avérée supérieure à celle de la Suisse et la croissance négative de 2020 a été proportionnellement moins marquée que pour l'ensemble de la Confédération. La dynamique économique observée durant la législature s'est ainsi traduite par une évolution positive sur le marché du travail. Les entreprises vaudoises ont créé de l'emploi et le taux de chômage s'est clairement orienté à la baisse. La pandémie a évidemment figé cette évolution, mais, grâce à la délivrance étendue et simplifiée d'indemnités RHT en particulier, les emplois ont été préservés et le taux de chômage, qui était à 4,2% au début de la législature, a retrouvé à fin août 2022 (3,2%) un taux inférieur à celui de décembre 2019 (3,6%).

Durant la législature précédente (2017–2022), les finances vaudoises ont résisté, les recettes n'ont pas fléchi et les comptes annuels sont restés excédentaires. La dette s'est stabilisée à 975 millions de francs en 2021 et l'État n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt. Par ailleurs, les moyens financiers octroyés par le Conseil d'État avec le soutien du Grand Conseil aux différents axes du Programme de législature ont permis au gouvernement de mettre en œuvre la quasi-intégralité de son Programme. L'État de Vaud a également finalisé

trois dossiers à fort impact financier issu de la législature 2012–2017 à savoir la mise en œuvre de la RIE III, la recapitalisation de la Caisse de pensions et l'accord 2013–2020 entre l'État et les communes. De surcroît, il a lancé la 1^{re} phase du Plan climat cantonal pour un montant d'investissement de 173 millions et a conclu un accord avec l'Union des Communes Vaudoises, qui porte sur 715 millions entre 2020 et 2028, pour rééquilibrer les finances communales.

Le Programme de législature 2022–2027 s'inscrit dans un contexte d'incertitude très élevé, car les indicateurs économiques se sont fortement dégradés ces derniers mois. Au niveau mondial, l'inflation persiste et a forcé les banques centrales à augmenter fortement leurs taux directeurs pour essayer de la contenir. La Banque nationale suisse a mis fin aux taux d'intérêt négatifs qui prévalaient depuis 2015, ce qui a fortement augmenté le coût du loyer de l'argent. De plus, l'augmentation inédite des prix de l'énergie ainsi que des coûts de la santé vont peser dans les budgets des ménages, des entreprises et des collectivités.

Malgré ces indicateurs dégradés, le gouvernement se veut optimiste. Dans son Programme de législature 2022–2027, il prévoit dès 2023 une réforme fiscale en faveur des personnes physiques de manière progressive à hauteur de 250 millions en 2027 ainsi qu'une enveloppe de 100 millions de francs à l'horizon 2027 pour les autres mesures de son Programme. Afin d'assurer, d'une part, une croissance de charges maîtrisée et de réduire, d'autre part, l'impact sur le résultat planifié, le Conseil d'État intègre des effets financiers en lien avec le programme de renforcement de la diversification du tissu économique initié ces dernières années. Il prévoit aussi à l'instar de la législature précédente des mesures de priorisation budgétaires et la continuation du processus d'amélioration de l'efficacité des prestations. La feuille de route du Programme de législature planifie des déficits au budget dans les prochaines années. Nonobstant, le Conseil d'État, dans un souci de durabilité des finances publiques vaudoises, souhaite un retour progressif vers l'équilibre budgétaire à l'horizon de la fin de la législature.

Économie mondiale, suisse et vaudoise

Le contexte conjoncturel décrit reprend, dans une large mesure, les considérations de septembre 2022 du «Groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions conjoncturelles».

Ce dernier prévoit :

“ La reprise de l'économie suisse s'est poursuivie au 2^e trimestre, conformément aux prévisions, mais avec moins de dynamisme qu'escompté. L'évolution favorable du marché du travail devrait continuer de soutenir la consommation, car l'inflation reste relativement modérée en Suisse. Ceci devrait permettre à certaines branches de l'économie intérieure de poursuivre leur redressement. Le contexte international difficile devrait par contre avoir un effet de frein toujours plus marqué sur les branches de l'industrie exportatrice qui sont sensibles à la conjoncture. Le Groupe d'experts a nettement revu à la baisse sa prévision de la demande mondiale, en particulier, les grands partenaires commerciaux que sont la zone euro, les États-Unis et la Chine devraient connaître une croissance plus faible qu'anticipée dans les prévisions de juin. Dans l'ensemble, le Groupe d'experts s'attend à une évolution plus faible de l'économie suisse à court terme. Par la suite, l'évolution conjoncturelle dépendra principalement de l'évolution de l'économie mondiale et de l'approvisionnement énergétique. En Europe, le risque d'une pénurie d'énergie s'est accru en raison de la forte réduction des livraisons de gaz en provenance de Russie et de la disponibilité limitée des centrales nucléaires françaises. Néanmoins, les stocks européens de gaz ont jusqu'ici pu être constitués relativement rapidement et la consommation d'énergie devrait nettement diminuer ces prochains mois grâce aux efforts d'économie consentis par les ménages et les entreprises. Le Groupe d'experts estime dans ses prévisions qu'il n'y aura pas de pénurie grave d'énergie entraînant des arrêts de production généralisés.

Dans ce contexte, le Groupe d'experts table sur une croissance de 2,0% en 2022 (PIB corrigé des événements sportifs). Il revoit nettement à la baisse sa prévision de croissance pour 2023, à 1,1% (PIB corrigé des événements sportifs, prévision de juin: 1,9%). Du fait de la forte

dynamique des prix et du resserrement de la politique monétaire, l'évolution de la demande extérieure d'ici la fin de l'horizon de prévision devrait être moins vigoureuse que prévu en juin, ce qui freinera l'évolution de l'industrie d'exportation suisse. En Suisse aussi, l'inflation devrait en outre être plus importante qu'escomptée en raison de l'augmentation des prix de l'énergie (prévision d'inflation revue à la hausse, à 3,0% pour 2022 et 2,3% pour 2023). La demande intérieure devrait en ressentir les effets. Après un premier semestre 2022 vigoureux, l'évolution de l'emploi devrait ralentir et le chômage devrait augmenter petit à petit à partir du 4^e trimestre. En moyenne annuelle, le taux de chômage devrait s'élever à 2,2% en 2022 et à 2,3% en 2023».

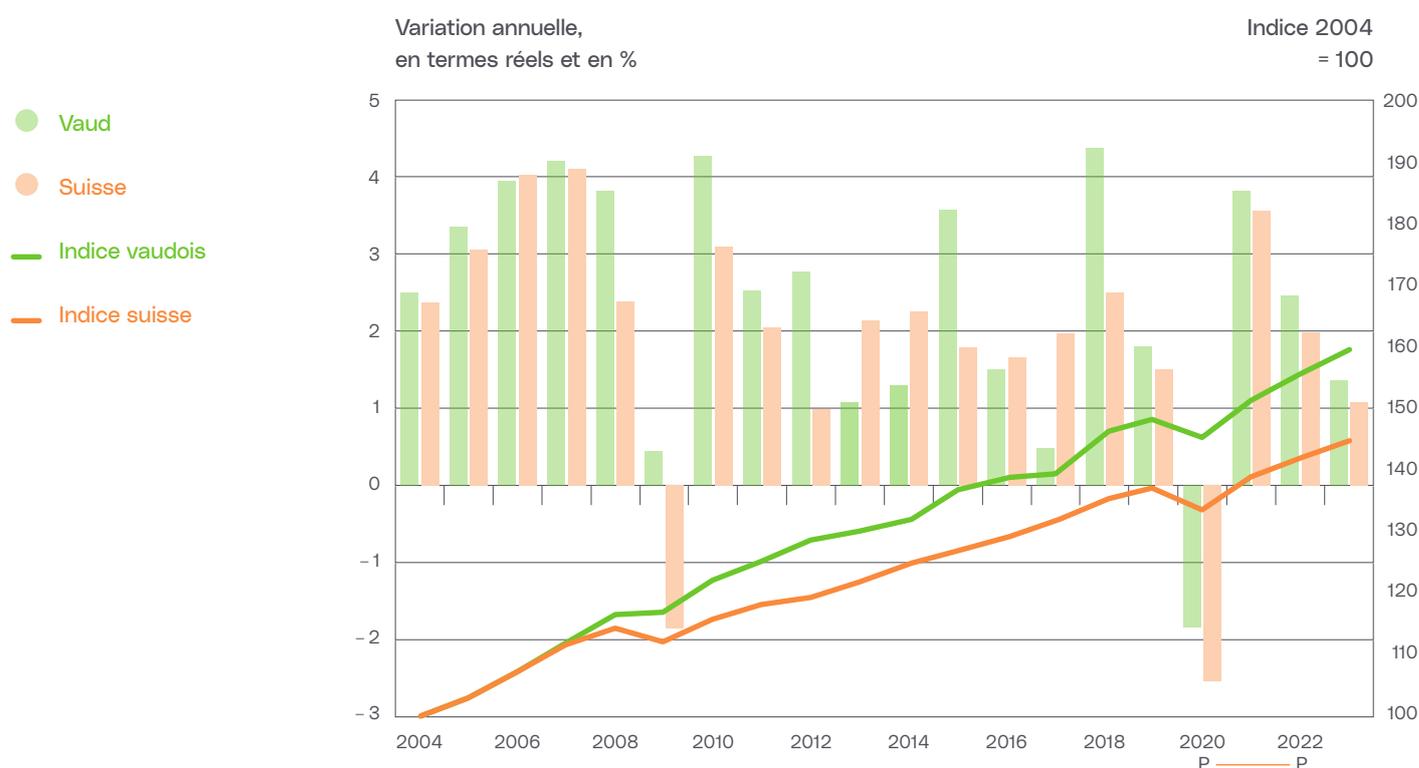
RISQUES CONJONCTURELS

“ Si une pénurie grave de gaz ou d'électricité en Europe devait se matérialiser, cela induirait une pression importante sur les prix en Suisse, conjuguée avec un ralentissement économique. La hausse des taux d'intérêt accentue les risques liés à la forte augmentation de l'endettement à l'échelle mondiale. Dans le secteur immobilier également, les risques demeurent, aussi bien en Suisse qu'à l'international. De plus, il se pourrait que l'inflation persiste plus longtemps que prévu, ce qui pourrait nécessiter une politique monétaire plus restrictive sur le plan international.

Enfin, une nouvelle aggravation de la pandémie, par exemple en cas de propagation de nouveaux variants, ne peut être exclue. L'application de mesures sanitaires très restrictives sur la durée pourrait notamment affaiblir encore l'économie chinoise, ce qui aurait des conséquences sur la conjoncture mondiale. Néanmoins, il se pourrait aussi que l'évolution de la conjoncture prenne une tournure plus favorable que celle esquissée dans les prévisions conjoncturelles, par exemple si la situation énergétique se révélait moins grave ou s'améliorait plus vite que prévu. Ce scénario positif s'accompagnerait d'un taux d'inflation plus bas et d'une demande intérieure et extérieure plus robuste».

Économie vaudoise

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT, VAUD ET SUISSE 2004-2023



L'économie vaudoise devrait poursuivre sa reprise cette année et l'an prochain malgré les perturbations que connaît la conjoncture mondiale. Les dernières prévisions, publiées par le Créa le 18 octobre 2022, tablent sur une hausse du produit intérieur brut (PIB) de 2,5% en 2022. Bien qu'en repli par rapport aux 3,6% attendus au début de l'année, la croissance devrait ainsi rester robuste. Le scénario économique actuel est toujours celui d'une poursuite de la reprise à un rythme freiné par les perturbations dans les chaînes logistiques, par le risque de pénuries et

par la hausse des prix, notamment ceux de l'énergie. En 2023, le PIB devrait progresser de 1,4% dans le canton, selon les dernières valeurs du Créa. Dans un environnement déjà marqué par le retour de l'inflation et la guerre en Ukraine, l'incertitude a encore augmenté avec le resserrement de la politique monétaire de plusieurs banques centrales, notamment la BNS et la Banque centrale des États-Unis. Les incertitudes en lien avec la pandémie de COVID-19 restent aussi présentes.

Construction de la planification financière 2024–2027

OUTIL DE PILOTAGE

La planification financière est un outil prévisionnel de gestion figurant dans la Constitution cantonale (art. 105 al. 1: «Le Grand Conseil, chaque année, prend acte de la planification financière à moyen terme et, simultanément, du rapport sur l'endettement»). Elle fournit des indications sur l'évolution des charges et des revenus pour une période considérée. Il s'agit d'une aide à la décision pour le Conseil d'État et d'assistance au pilotage des finances publiques sur la moyenne durée. La planification financière fixe des orientations stratégiques. Elle donne un cadre à la gestion financière à court terme. Elle constitue une image qui se fonde sur des éléments connus à un moment donné. Elle doit donc être revue et affinée chaque année sur la base d'une actualisation de la situation économique et d'une analyse de l'évolution des paramètres. Il faut enfin l'adapter aux modifications légales apportées sur le plan fédéral et cantonal. Par ailleurs, la planification financière intègre des options politiques et des actions volontaristes qui reflètent les priorités du Conseil d'État. Face aux besoins de la population et en fonction des moyens disponibles, elle exprime dans cette mesure la prééminence du pouvoir politique.

MÉTHODOLOGIE ET BASE DE CALCUL DE LA PLANIFICATION FINANCIÈRE

Le Programme de législature 2022–2027 présente une planification financière jusqu'en 2027, tout en projetant l'année 2028 qui devrait marquer un retour à l'équilibre budgétaire. Cette planification se base sur le projet de budget 2023 afin d'établir des prévisions pour les années 2024 à 2027. Le Conseil d'État l'a établie sur la base d'un certain nombre d'hypothèses dont les principales sont décrites ci-dessous :

A) POUR LES REVENUS

À partir du projet de budget 2023 et sur la base de moyennes de croissance historique et plus particulièrement comme suit :

- Les revenus fiscaux (gr. 40) intègrent la réforme sur la fiscalité des personnes physiques du Programme de législature.
- Les revenus de la BNS sont pris en considération à hauteur de trois tranches pour un montant total de 187,5 millions de francs par année de 2024 à 2027.
- Les revenus de transferts (gr. 46) intègrent certains dossiers spécifiques, notamment le protocole d'accord Canton–communes sur la participation à la cohésion sociale signé en 2020 (y compris l'accélération du rééquilibrage jusqu'en 2025). L'évolution de la péréquation fédérale est également prise en compte sur la base des dernières estimations publiées par BakBasel (péréquation des ressources) et des tendances historiques (compensation des charges).
- Les produits financiers sont repris du budget 2023 et intègrent une croissance modérée pour les années futures (2024–2027) compte tenu du contexte macro-économique incertain, notamment sur les taux directeurs nationaux.
- Les «prélèvements sur les fonds et financement spéciaux» (gr. 45), les «subventions à redistribuer» (gr. 47) et les «imputations internes» (gr. 49) restent au même niveau que le projet de budget 2023.
- Pour les cas particuliers et certains dossiers ponctuels, par estimation ou prise en compte d'estimations faites par la Confédération.

B) POUR LES CHARGES

À partir du projet de budget 2023 et sur la base de moyennes de croissance historique et plus particulièrement comme suit :

- En allouant annuellement des montants destinés au financement de la croissance des charges et notamment des charges du personnel et des charges de transfert (subventions et aides individuelles).
- Des charges d'amortissements incluant des hypothèses d'investissements nets moyens de 493 millions de francs entre 2024 et 2027, soit une croissance importante (+21%) par rapport à la planification précédente (2023–2026).
- Le maintien d'une charge d'intérêts relativement basse et au même niveau que le projet de budget 2023 suite à la suppression des intérêts négatifs et une stabilité planifiée de la dette.
- En maintenant les autres charges au même niveau que celles inscrites au projet de budget 2023 (gr. 31, 35, 37, 39).
- En prévoyant dans le cadre du Programme de législature mais hors de la planification financière un montant de l'ordre de 200 millions de francs pour des politiques publiques liées au Plan climat cantonal, en sus des 200 millions déjà décidés en faveur de la transition énergétique.
- À l'instar de ce qui a été décidé lors des processus budgétaires de 2021 à 2023, la planification financière n'inclut pas de charges en relation avec la pandémie COVID-19 entre 2024 et 2027. C'est également le cas pour les charges liées à la crise en Ukraine.

C) POUR LES MESURES DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

- Le Conseil d'État a déterminé deux enveloppes globales pour deux axes principaux, dédiées au financement des mesures de son Programme de législature. D'une part, une enveloppe pour une réforme fiscale sur les personnes physiques dont les effets cumulés dès 2023 sont estimés progressivement à hauteur de 250 millions en 2027. D'autre part, une enveloppe pour les autres mesures du Programme de législature avec un effet financier également progressif de 100 millions de francs à l'horizon 2027.
- En outre, le Conseil d'État intègre à son Programme de législature des objectifs de performance au sein de l'administration, comme le processus de priorisation budgétaire et l'amélioration de l'efficacité des prestations avec un effet financier estimé à 40 millions de francs en 2027. Y figure aussi le programme de renforcement de la diversification du tissu économique, initié lors de la précédente législature afin d'assurer le développement continu des secteurs porteurs de l'économie vaudoise, avec un impact planifié à 40 millions en 2027.

Résultat planifié

De l'évolution des revenus et des charges telle que présentée ci-dessus découle le résultat de la planification financière. Tout en intégrant les effets financiers des mesures du Programme de législature et en considérant globalement une évolution moyenne sur la période plus faible des charges (+2,1%) que des revenus (+2,4%), le résultat planifié évolue favorablement pour se rapprocher de l'équilibre budgétaire à l'horizon 2027 et l'atteindre en 2028.

en millions de francs	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Revenus de la planification financière	10 840	11 103	11 416	11 714	11 933	12 163
Charges de la planification financière	-11 067	-11 226	-11 375	-11 577	-11 755	-11 935
Résultat primaire	-227	-123	41	137	178	228
Réforme sur la fiscalité des personnes physiques 2023-2028	-73 -73	-67 -73 -140	-127 -73 -200	-157 -73 -230	-177 -73 -250	-197 -73 -270
Enveloppe pour les mesures du PL		-25	-50	-75	-100	-125
Programme de renforcement de la diversification du tissu économique		10	20	30	40	50
Processus de priorisation budgétaire Amélioration de l'efficacité des prestations		10	20	30	40	50
Total des mesures du Programme de législature		-72	-137	-172	-197	-222
Résultat planifié si (-) vote GC à majorité absolue (art. 164 al. 2 Cst-VD)	-227	-195	-96	-35	-19	6

Les résultats annuels sont conformes aux dispositions de l'art. 164 al.3 de la Constitution vaudoise dans le sens où les recettes couvrent les charges avant amortissement.

en millions de francs	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Résultat planifié	-227	-195	-96	-35	-19	6
Amortissements	223	281	296	326	357	390
Respect (+) ou non respect (-) de l'art. 164 al. 3 Cst-VD	6	86	200	291	338	396

Les revenus et les charges totales évoluent de la manière suivante :

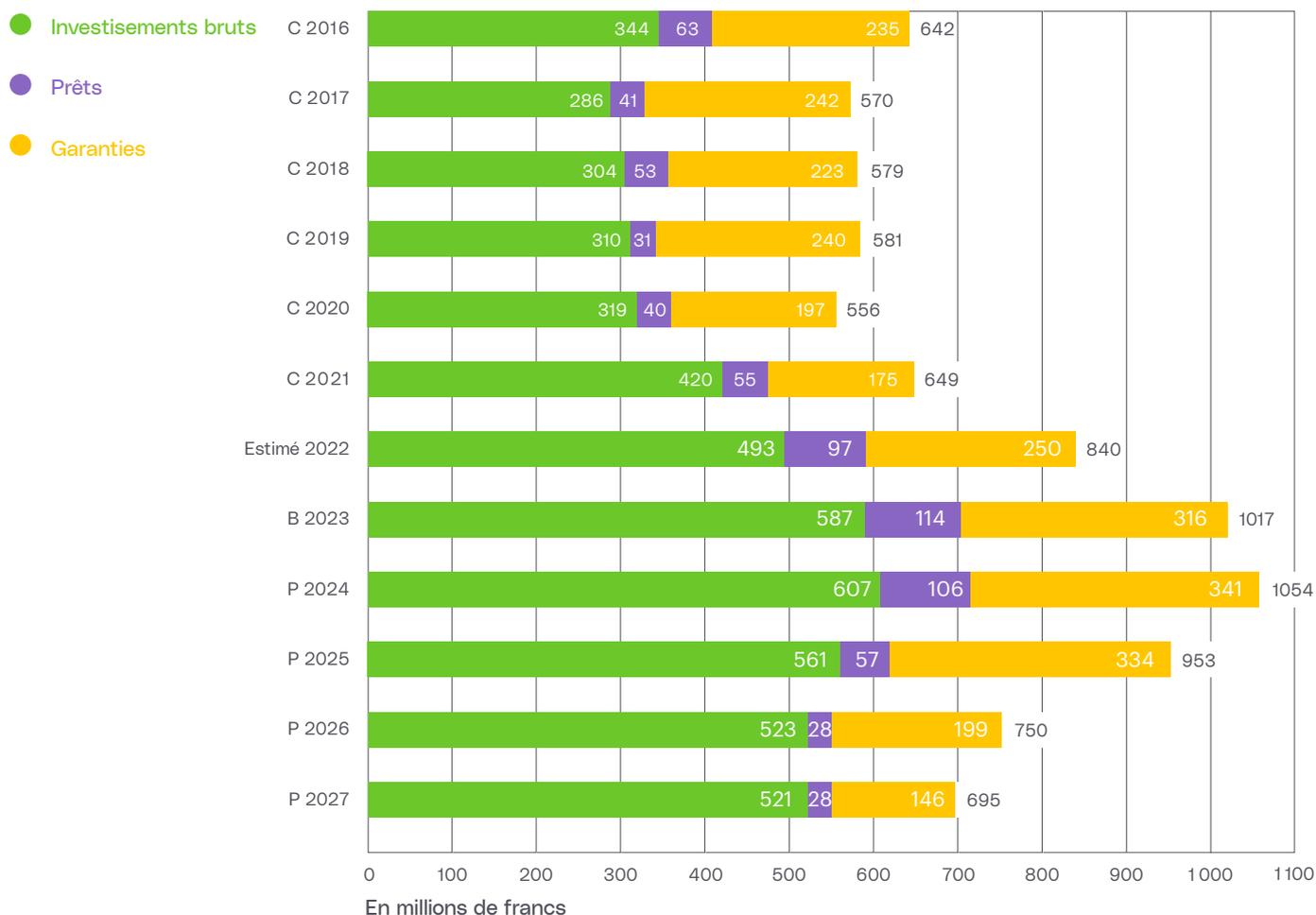
Croissance annuelle	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Évolution de l'ensemble des revenus planifiés	3.4 %	1.9 %	2.4 %	2.5 %	1.8 %	1.9 %
Évolution de l'ensemble des charges planifiées	3.7 %	1.6 %	1.5 %	1.9 %	1.7 %	1.6 %
Revenus : croissance moyenne entre 2023 et 2027	2.4 %					
Charges : croissance moyenne entre 2023 et 2027	2.1 %					

Investissements planifiés

Les investissements de l'État sont effectués au travers des investissements de l'État proprement dits, mais aussi par l'octroi de prêts et de garanties d'emprunts à des institutions ou entreprises. Les investissements proprement dits de 400 millions de francs qui prévalaient au cours de la législature précédente seront portés en moyenne à 493 millions nets sur la période 2024-2027, soit une augmentation de près de 25%. En considérant les prêts et les garanties, ce sont quelque 803 millions nets en moyenne annuelle qui seront investis entre 2024 et 2027.

Cette accélération importante permet d'investir dans tous les secteurs et notamment dans le développement des infrastructures de transports publics (par exemple les métros m2/m3), le développement des structures de formation et de santé ainsi que pour des projets en faveur de l'environnement et du climat.

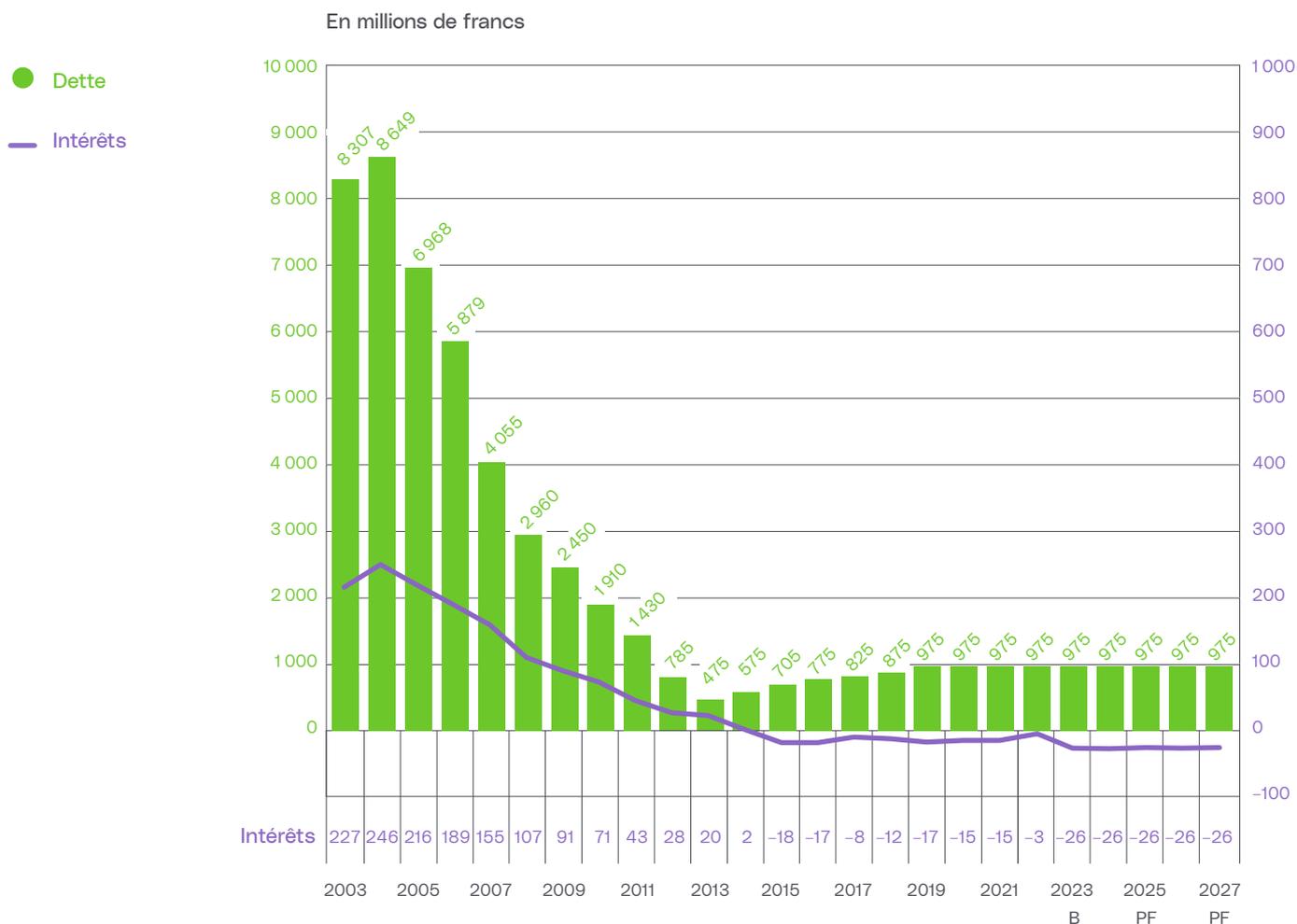
Dans une vision brute (y. c. part de financement en provenance de tiers, autrement dit les investissements de l'État et de ses partenaires), l'État investira dans l'économie quelque 863 millions en moyenne annuelle 2024-2027.



Dettes prévisibles

Les résultats planifiés et la montée en puissance des investissements nécessiteront des besoins de financement qui devraient être couverts durant les prochaines années compte tenu des liquidités à disposition. Ainsi la dette de 975 millions de francs portée au projet de budget 2023, devrait rester stable sur la période de la planification financière.

ÉVOLUTION DE LA DETTE ET DE LA CHARGE D'INTÉRÊTS



L'évolution de la dette telle que présentée pourrait être influencée par les incertitudes existantes sur l'évolution du contexte géopolitique (crise ukrainienne) et de l'économie globale (inflation, coûts de l'énergie, franc fort).

Risques et incertitudes

La planification financière 2024–2027 correspond à la perception d’une situation donnée et à des hypothèses définies à un moment précis. De fait, elle ne prend pas en compte les effets financiers de certains objets dont les chances de réalisation et l’amplitude sont inconnues. Ces objets entrent dans la catégorie des risques et incertitudes. L’analyse est malaisée, car la situation n’est pas figée sur les plans économique, financier et politique. D’autre part, il est difficile de mesurer l’impact financier des projets risqués ou incertains dans un contexte où les prévisions conjoncturelles (PIB, chômage, inflation, taux de change, etc.) sont soumises à une très grande incertitude.

Néanmoins, le Conseil d’État a estimé les conséquences financières possibles liées à certains risques et incertitudes. Ceux-ci sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

en millions
de francs

Risques et effets estimés		Montant du risque
Recettes fiscales en fonction de l’évolution de la situation économique	+/- 62 millions de francs par pourcentage de variation sur la base du budget 2023	62
Persistance de l’inflation au niveau cantonal et national au-delà de 2023	1% d’inflation = +/- 50 millions de francs nets sur la masse salariale de l’administration cantonale et des institutions subventionnées (part de financement de l’État)	50
RPT : péréquation des ressources	Évolution des propres paramètres VD et en fonction des autres cantons. Variation de + 5 pts de l’indice des ressources (indice 2022 VD: 99,6 pts)	60
Résultats de la BNS suite aux récentes évolutions des marchés financiers	Une tranche de redistribution des bénéfices de la BNS équivaut à +/- 63 millions de francs. Le risque maximum équivaut à 6 tranches (pour rappel 3 tranches au budget 2023 et dans la planification financière, soit 188 millions de francs)	375
Crise énergétique internationale et nationale	L’impact de la crise énergétique pour le canton de Vaud est désormais certain, mais il reste difficilement mesurable dans un contexte très volatil	non défini
Coûts et charges liés à la pandémie COVID-19 et à la crise ukrainienne	Incertitude sur la durée de ces deux crises et leurs effets à moyen terme	non défini
Évaluation de la démographie	Conséquences budgétaires à moyen terme de la démographie (vieillesse de la population, coûts de la santé) et de la migration (asile, coûts sociaux)	non défini
Différentes initiatives parlementaires fédérales et populaires	Financement uniforme des prestations de soins; Changement de système d’imposition de la valeur locative; Pour le couple et la famille, non à la pénalisation du mariage.	100 à 200

Conclusions

Dans un contexte incertain et un environnement économique plutôt complexe, une maîtrise des charges doit prévaloir durant cette législature, dans un souci de durabilité des finances publiques. Le Conseil d'État envisage à ce stade un retour progressif vers l'équilibre budgétaire. Le respect des dispositions financières de la Constitution vaudoise (art. 164 al. 3, «petit équilibre») sera ainsi garanti.

Les dépenses devront être consenties en fonction des priorités définies par la planification financière du Programme de législature, ainsi que sous l'angle de leur opportunité et de leur efficacité, comme des coûts induits et des retours d'investissements possibles. Il s'agira de gérer et suivre avec attention la planification financière dans un environnement économique international instable et des prévisions conjoncturelles peu réjouissantes sur plusieurs aspects, notamment une inflation persistante, une croissance peu soutenue, un franc historiquement fort et un risque de pénurie énergétique.

Dans ce contexte, le gouvernement réexaminera régulièrement la situation financière à moyen terme à l'aune des prévisions des instituts conjoncturels, des résultats économiques effectifs, ainsi que de l'évolution des budgets et des comptes annuels qui prévaudront chaque année.

Une dégradation de la situation économique pourrait aussi se traduire à la fois par la réduction des revenus et par un accroissement plus soutenu des charges. Le cas échéant, le Conseil d'État se verrait dans l'obligation de reconsidérer l'évolution de certaines dépenses en fonction des priorités définies ou la réalisation de certains projets.





